

LE BULLETIN

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL ET
DE LA SECTION DES JEUNES

• DECEMBRE 1940 •
MONTREAL QUE



Cliché courtoisie C.P.R.

Ecole Polytechnique de Montréal

Affiliée à l'Université de Montréal
Ecole d'Ingénieurs — Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS : BATIMENT : MINES : ELECTRICITE
CHIMIE INDUSTRIELLE

PRINCIPAUX COURS

Mathématiques, Physique, Chimie, Dessin industriel, Géométrie descriptive, Arpentage.
Mécanique, Résistance des Matériaux, Minéralogie, Géologie, Mines, Métallurgie.
Thermodynamique, Machines thermiques, Hydraulique, Electrotechnique, Constructions civiles, Béton.
Ponts, Constructions métalliques, Voies rurales et urbaines, Chimie industrielle, Législation industrielle, Finances.

Laboratoires d'analyses, de recherches et d'essais
Laboratoire Provincial des Mines

1430, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

ADMINISTRATION LANCASTER 9207
LABORATOIRE DES MINES LANCASTER 7880

PROSPECTUS ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE



Soyez Attendu!

Ne faites pas de longs et dispendieux voyages en vain — soyez sûr d'une entrevue quand vous arrivez à destination. Vous ne risquez aucun désappointement si vous téléphonez d'avance pour solliciter une entrevue. C'est le moyen facile et économique à prendre.



» » industrie

Le Canada doit son formidable développement, dans le domaine industriel, aux modestes économies de milliers de ses citoyens — économies qui sont mobilisées par les banques pour être ensuite mises à la disposition de l'industrie sous forme de prêts pour fins essentielles. C'est ainsi que l'argent des épargnants sert au paiement des salaires, à l'achat de matières premières, à financer la vente de la production ou encore à d'autres besoins ordinaires de l'industrie. Le crédit bancaire simplifie la marche des affaires dans un pays.

Les Banques facilitent
les affaires du pays.

**LA BANQUE ROYALE
DU CANADA**



LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE

DESSINS PHOTOS RETOUCHES
CLICHÉS EN UNE OU PLUSIEURS
COULEURS
STÉRÉOTYPES - GALVANOPLASTIE
NÉGATIFS POUR L'OFFSET, ETC.

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER
BE. 3984*
282 QUÉBEC RUE ONTARIO MONTREAL
PAUL F. LAPOINTE - Propriétaire

Le Bulletin

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

	Page
Courrier du mois	2
Recensement du commerce de détail à Montréal en 1939	3
Le rapport Sirois	7
Les obligations du Canada	11
Nouveaux membres	15
L'Abitibi-Témiscamingue	17
Recommandations	21
L'Université	23
Documentation	24
Table des matières de l'année	27



DECEMBRE 1940

42^{ème} Année

12^{ème} Numéro

ABONNEMENT: \$3. PAR AN

Le Bulletin de la Chambre de Commerce
du district de Montréal

25 est, rue St-Jacques

Montréal

PAIN

GATEAU

Pain Suprême Limitée

La plus grande boulangerie
canadienne-française au pays

»«

C. O. BOUSQUET, Président

»«

Téléphones: CR. 2106—WI. 7136

QUALITE

SERVICE

Secrétariat de la Province École des hautes études commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

Prépare aux situations
supérieures du commerce,
de la finance et de l'industrie

Cours du jour—Cours du soir

Cours par correspondance

Comptabilité, mathématiques, droit civil, droit commercial,
langue anglaise, langue française, économie politique,
géographie économique, histoire universelle, langues étran-
gères (anglais, italien, espagnol, allemand), d'après la
méthode linguaphone.

Commerçants, hommes d'affaires, inscrivez-vous vous-mêmes ou
inscrivez vos fils ou vos employés à l'un ou l'autre de nos cours
par correspondance.

Renseignements gratuits sur demande au

DIRECTEUR
535, AVE VIGÉR, MONTRÉAL

Courrier du mois

Les Intéressés n'ont qu'à téléphoner au Secrétariat de la Chambre (PLatau 8138) pour obtenir les noms et adresses de ces Correspondants.

PRODUIT OU SERVICE	No	ORIGINE	OFFRE OU DEMANDE
Crin, matières premières pour fabrication de la colle et de la gélatine	728	New-York, N.-Y.	Offre d'achat
Lait condensé, en poudre, etc.	730	Tel-Aviv, Palestine	Offre d'achat
Général	731	Vancouver, C.-B.	Représentation demandée
Revue de modes	732	New-York, N.-Y.	Agence offerte
"Hickory" pour skis	733	Nouvelle-Orléans, Louis.	Offre de vente
Accessoires électriques, quincaillerie, verrerie	734	La Havane, Cuba	Représentation demandée
Textiles, pulpe et papier, papier-journal	735	Lima, Pérou	Agences demandées
Textiles, divers petits objets	736	Bombay, Indes	Agences offertes
Bracelets de montre en cuir ou en métal, horloges et cadrans, électros, nécessaires de toilette, lunettes, bijoux de fantaisie, sacs de voyage pour hommes	737	Durban, Australie	Offre d'achat
Boutons, dentelles, rubans, colifichets, aiguilles, boutons-pression, articles de toilette et jouets en celluloïd, briquets et pierres, articles de ménage, canifs, ciseaux, bottes de pêcheurs, galoches, jouets en caoutchouc	738	Lisbonne, Portugal	Agences demandées
Camions de livraison à trois roues ..	739	Trenton, N.-J.	Offre de vente
Textiles, chaussettes et bas, cravates, confitures et gelées, marmelade	740	Trinidad, B.W.I.	Communication
Céréales	741	Guatemala	Agences demandées
Fromage sbrinz (suisse) et italiens : reggiano, provolone, romano et sardo	742	Buenos Ayres, Argentine	Offre de vente
Textiles et élastiques et tous articles pour dames, coutellerie, vaisselle chinoise	743	La Havane, Cuba	Agences demandées
Café	744	Guatemala	Offre de vente
Placages et matériaux de construction, huile, papier-journal, bibelots, tissés de coton et de soie, tissus de coton, de laine et de soie, tissus à l'épreuve de l'eau	745	Montevideo, Uruguay	Offre d'achat
Tous genres de parapluies et ombrelles, lunetterie, articles en papier, agrès de pêche, jouets, brosses et articles de toilette, lingerie, articles de sport	746	Kobé, Japon	Offres de vente
Bibelots et colifichets de France	747	New-York, N.-Y.	Offres de vente
Hameçons	748	Rossville, Indiana	Communication
Général	749	Barbados, B.W.I.	Agences demandées
Articles en porcelaine et en argile, jouets, perles cultivées	750	Kobé, Japon	Offres de vente
Bijoux chinois ornés de pierreries	751	Tientsin, Chine du Nord	Offres de vente
Articles chinois, y compris tissus	752	Shanghai, Chine	Offres de vente
Conversation française	753	Cincinnati, Ohio	Communication

RECENSEMENT DU COMMERCE DE DETAIL A MONTREAL EN 1939

CARACTERES GENERAUX DU COMMERCE DE DETAIL

C'est dans le but de mettre en relief les conditions particulières du commerce de détail que nous nous appliquons à démontrer les faits suivants :

- (1) Un phénomène de concentration domine le commerce de détail dans les grands centres urbains;
- (2) Les petites entreprises, de faible débit et de capital limité, pullulent; mais ce sont surtout les grandes organisations qui prennent la majeure partie du volume des affaires;
- (3) Les besoins essentiels de la population, — alimentation, vêtement, logement, — sont à la base du commerce de détail;
- (4) Les genres de commerce où le roulement du stock est élevé exigent du propriétaire une mise de capital moindre que dans d'autres où il est plus lent à se produire;
- (5) Les magasins-chaine et les magasins à rayons, qui groupent une faible partie du nombre des établissements, traitent une proportion relativement forte des affaires au détail.

- (1) **Un phénomène de concentration domine le commerce de détail dans les grands centres urbains.**

Cela est particulièrement vrai de Montréal, dont le rayon d'influence économique embrasse un grand nombre de petits centres voisins.

L'importance commerciale de Montréal, quant au nombre de magasins et au volume des affaires traitées au détail, ressort vivement d'une comparaison avec l'ensemble du Canada et de la province de Québec. C'est ce que montre le tableau de la page présente, établi pour l'année 1930.

Par rapport à l'ensemble du Canada, en 1930, la ville de Montréal renferme moins de 8 p.c. de la population et prend 13.4 p.c. du volume total du commerce de détail avec seulement 9 p.c. des magasins.

Ce rôle prépondérant de Montréal apparaît davantage si on fait une comparaison avec la province de Québec. En 1930, la population de Montréal représente 28.5 p.c. de celle de la province; le chiffre des ventes au détail, avec 34.9 p.c. du nombre des magasins, atteint 56.7 p.c. du volume total pour la province, soit plus de la moitié. D'autre part, le chiffre des ventes per capita est beaucoup plus élevé à Montréal que dans le reste de la province et même à quelques exceptions près, du Canada.

ETENDUE DU COMMERCE DE DETAIL — 1930

	Population (1931)	Nombre de magasins	Ventes nettes totales (montant)	%	Ventes par magasin	Ventes per capita
CANADA	10,376,786	125,003	\$2,755,569,900	100.00	\$22,044	\$265.55
QUEBEC (Province)	2,874,255	34,286	651,138,500	23.63	18,990	226.54
MONTREAL	818,577	11,959	369,471,200	13.41	30,900	451.35
PROVINCE DE QUEBEC sauf Montréal	2,055,678	22,327	281,667,300	10.22	12,615	137.01
ILE DE MONTREAL ET ILE JESUS (x)	1,020,018	13,729	407,368,000	14.78	29,672	399.00

Proportion des ventes de l'île de Montréal
et de l'île Jésus par rapport à la Province **62.56%**

Proportion des ventes de la Cité par
rapport à celles de la Province **56.75%**

(x) Equivalent du TERRITOIRE METROPOLITAIN.
Source documentaire: Vol. X du Recensement de 1931.

(2) Les petites entreprises, de faible débit et de capital limité, pullulent; mais ce sont surtout les grandes organisations qui prennent la majeure partie du volume des affaires.

Au Canada, plus des trois quarts des établissements de détail réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à \$20,000 et représentent moins de 10 p.c. du volume total des ventes.

Les grandes entreprises, par exemple celles qui font un chiffre d'affaires supérieur à \$200,000

par année, constituent à peine 1 p.c. du nombre total des magasins. Et pourtant, elles centralisent à elles seules près de 30 p.c. du commerce de détail.

On remarquera avec intérêt, dans le tableau de la page présente, que les entreprises dont les ventes annuelles dépassent

le million forment seulement 7/100 de 1 p.c. du nombre des magasins et prennent près de 15 p.c. du volume des affaires; c'est dire que moins de 100 établissements font près de \$400 millions. Cette proportion est légèrement inférieure dans le Québec.

**MAGASINS GROUPES SELON LES VENTES ANNUELLES
TOUS GENRES DE COMMERCE COMBINES — 1930
CANADA ET PROVINCE DE QUEBEC COMPARES**

Groupe	Proportions cumulatives du nombre des magasins		Proportions cumulatives des ventes	
	CANADA	QUEBEC	CANADA	QUEBEC
Moins de \$5,000	38.38	44.35	3.56	4.41
Moins de \$10,000	56.59	61.34	9.51	10.73
Moins de \$20,000	75.52	77.89	21.77	22.99
Moins de \$30,000	84.87	86.51	32.16	33.97
Moins de \$50,000	92.49	93.48	45.46	47.90
Moins de \$100,000	97.32	97.68	60.65	63.11
Moins de \$200,000	99.05	99.14	71.42	73.53
Moins de \$300,000	99.49	99.51	76.29	78.22
Moins de \$500,000	99.80	99.83	81.67	84.42
Moins de \$1,000,000	99.93	99.94	85.75	88.33
Tous magasins de détail	100.00	100.00	100.00	100.00

Exemple: A l'avant dernière ligne du tableau, on voit que dans le Québec 99.94 p.c. des entreprises de détail réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à \$1 million et traitent seulement 88.33 p.c. du volume total des ventes. Cela signifie, par différence, que les magasins dont le chiffre d'affaires dépasse le million constituent 0.06 p.c. du nombre total des établissements et prennent 11.67 p.c. du volume annuel des ventes.

(3) Les besoins essentiels de la population. — alimentation, vêtement, logement, — sont à la base du commerce de détail.

Ces trois éléments du coût de la vie représentent à eux seuls, en 1930, près de 60 p.c. du volume des ventes.

Pour le Canada, la même année, le groupe de l'alimentation proprement dite, sans compter les recettes des hôtels et des restaurants, prend environ 30 p.c. du volume des ventes. Le groupe du vêtement, qui vient ensuite par ordre d'importance, représente plus de 17 p.c., tandis que les meubles et articles de ménage forment 8.2 p.c. du total. Les matériaux de construction, dont plusieurs éléments concernent le logement, entrent pour une pro-

portion de 5.5 p.c. Il est à remarquer que le groupe de l'automobile forme une partie importante du volume des ventes: 12 p.c. dans l'ensemble, soit en valeur absolue près de \$347 millions.

A Montréal, la répartition des ventes entre les diverses catégories s'écarte sensiblement de ces proportions: l'alimentation représente 28.4 p.c. du total avec près de la moitié des magasins; le vêtement donne une moindre proportion avec 10.3 p.c.; également les meubles et articles de ménage avec 5%; les matériaux de construction 4.4 p.c.; et le groupe de l'automobile 9.7 p.c.

ESTIMATION DES VENTES AU DETAIL PAR GROUPES DE MARCHANDISES — CANADA — 1930

(Les chiffres soulignés indiquent le total de chaque groupe de marchandises)	Estimation des ventes	Pourcentage du total
Aliments et produits divers	828,260,000	29.01
Brevages alcooliques (y compris la vente de la bière et du vin dans les hôtels)	164,436,000	5.76
Recettes provenant des repas	108,615,000	3.80
ALIMENTATION	\$1,101,311,000	38.57
Vêtements de femmes, fillettes et enfants (chaussures exclues)	196,958,000	6.90
Vêtements et confection pour hommes et garçons	142,959,000	5.01
Chaussures de tous genres	81,391,000	2.85
Lingerie et articles de fantaisie	74,977,000	2.63
VETEMENTS	496,285,000	17.39
Automobiles et accessoires	235,504,000	8.25
Gazolines, huiles et graisses	111,475,000	3.91
AUTOMOBILE	346,979,000	12.16
Meubles, articles et matériel d'ameublement (y compris objets antiques)	145,351,000	5.09
Radios et instruments de musique	45,997,000	1.61
Articles de ménage (y compris appareils électriques ou au gaz, chauffage et plomberie, poêles)	43,107,000	1.51
MEUBLES ET ARTICLES DE MENAGE	234,455,000	8.21
Quincailleries, peintures, etc.	82,875,000	2.90
Divers autres matériaux	75,207,000	2.63
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	158,082,000	5.53
AUTRES GROUPES DE MARCHANDISES	518,178,000	18.14
TOTAL	\$2,855,290,000	100.00

(4) Les genres de commerce où le roulement du stock est élevé exigent du propriétaire une mise de capital moindre que dans d'autres où il est plus lent à se produire.

Par roulement du stock (turnover), on entend le rapport qui existe entre le chiffre des ventes annuelles et le stock moyen de marchandises en magasin. Ce rapport s'exprime par un coefficient numérique, par exemple: 2, 4, 10 par année. Dans les entreprises où le roulement du stock moyen est rapide, le capital d'exploitation est surtout formé par des crédits consentis par les fournisseurs ou les banques. C'est le cas notamment des magasins de denrées alimentaires et des restaurants, où l'exploitant profite de la marge de temps qui s'écoule entre le paiement d'un fournisseur et la recette d'une vente. En effet, le crédit à 30 jours supplée au capital du commerçant là où la vente se fait au comptant ou à très court terme.

Dans les entreprises où le roulement du stock est lent, l'apport du propriétaire dans le capital circulant va sans cesse grandissant: dans ce cas, le commerçant accorde souvent à sa clientèle des con-

Note: Les ventes au détail des hôtelleries, des boulangeries et des laiteries sont incluses dans celles des denrées alimentaires, des breuvages alcooliques et des repas; pour cette raison, elles augmentent sensiblement le grand total des ventes au détail.

ditions de crédit plus généreuses que celles qu'il reçoit de ses fournisseurs. Cela est particulièrement vrai des magasins de meubles des bijouteries et joailleries, des marchands d'automobiles, etc.

Entre ces deux extrêmes se placent toute une série de magasins de détail dont le roulement du stock varie depuis 3 jusqu'à 8 environ par année. Et on a là des commerces à peu près stabilisés en nombre, par exemple les magasins de vêtements, les magasins de nouveautés, les magasins de chaussures, etc. Le roulement du stock détermine donc, dans une certaine mesure, la part du capital requise de l'exploitant. Par déduction, on arrivera à conclure que les commerces les plus encombrés sont précisément ceux-là où la contribution du propriétaire au capital de l'entreprise est modique. Les frais d'exploitation constituent également un facteur décisif dans la sélection des commerces.

Le rapport entre les frais d'exploitation et les ventes indique la marge minima de bénéfice brut que le commerçant doit s'accorder à la vente. Dans le commerce de détail, les frais d'exploitation comportent surtout le loyer, les salaires, la publicité, les taxes, les impôts, etc.

De ce rapport, il faut distinguer deux éléments: d'abord le pourcentage, qui exprime le degré de rentabilité de l'entreprise; puis la valeur absolue, qui montre l'ampleur du capital roulant nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des affaires.

Si nous combinons cet indice à celui du roulement du stock, on pourra déterminer avec plus de justesse les genres de commerce où la part du propriétaire au capital requis est la moins élevée.

ESTIMATION DES VENTES AU DETAIL ET FRAIS D'EXPLOITATION, PAR PRINCIPAUX GENRES DE COMMERCE, A MONTREAL — 1930

Groupes de marchandises	Estimation des ventes	Pourcentage des ventes totales	Nombre de magasins	Ventes par magasin	Pourcentage des frais d'exploitation par rapport aux ventes
Alimentation	\$104,888,400	28.39	5,954	\$17,616	23.5
Marchandises générales	64,736,400	17.52	528	122,607	28.5
Vêtements	38,269,400	10.36	1,515	25,263	38.6
Automobile	35,970,700	9.73	562	64,005	25.2
Meubles et articles de ménage	18,786,500	5.08	308	61,008	37.2
Matériaux de construction	16,367,800	4.43	351	46,631	27.9
Restaurants, cafétérias, etc.	14,219,900	3.85	524	27,137	52.7
Autres groupes	76,232,100	20.64	2,217	34,385	29.6
Total	\$369,471,200	100.00	11,959	\$30,811	29.6
				(moyenne)	(moyenne)

(5) Les magasins-chaîne et les magasins à rayons, qui groupent une faible partie du nombre des établissements, traitent une proportion relativement forte des affaires au détail.

Ces grandes entreprises se prévalent des avantages de la concentration commerciale: achat de marchandises par quantités énormes directement des fabricants; vente à petit bénéfice soutenue par une habile publicité; renouvellement rapide des stocks en magasin, en sacrifiant au besoin à bas prix les soldes invendables. La clientèle profite largement de leur forme particulière d'organisation par le bon marché, la qualité standard et le choix illimité.

Au Canada, en 1930, les magasins chaîne comprennent près de 7 p.c. du nombre des établissements et font plus de 18 p.c. des ventes totales du pays. Les magasins à rayons, avec un dixième de 1 p.c. seule-

ment des magasins, réalisent près de 13 p.c. du volume des affaires.

Dans la province de Québec, la concentration est poussée davantage puisque les magasins-chaîne, avec 5 p.c. des magasins atteignent la même proportion du chiffre d'affaires, soit 18.46 p.c. Les magasins à rayons, moins développés que dans les autres provinces, représentent 0.05 p.c. des établissements et prennent plus de 8.5 p.c. des ventes totales.

Montréal et sa banlieue renferment plus de la moitié des magasins-chaîne et à rayons de la Province, si l'on en juge par les données du relevé de 1939.

Le tableau de cette page montre, pour le Canada en 1930, dans quels genres de commerce l'activité des magasins à successales multiples s'exerce le plus

Dans le commerce de l'épicerie, les magasins-chaîne continuent à remplir un rôle prépondérant: avec plus de 2,000 établissements (si l'on compte les magasins combinés), ils effectuent environ 30 p.c. des ventes totales de cette catégorie. Remarquons, en ce qui concerne Montréal pour le moins, que les épiceries reliées en chaîne s'établissent et progressent surtout dans les quartiers à l'aise, où la moyenne bourgeoisie peut acheter facilement. Dans les quartiers populaires, c'est à dire ouvriers, l'épicier indépendant a franchement la préférence de l'acheteur pour les raisons suivantes: crédit facilement accordé à la clientèle, habitude et tradition d'acheter dans le quartier, satisfaction du client par le marchandage et livraison à domicile.

MAGASINS - CHAINE ET MAGASINS A RAYONS — 1930

	CANADA		QUEBEC	
	Magasins	Ventes	Magasins	Ventes
Tous magasins de détail	125,003	\$2,755,570,000	34,286	\$651,139,000
Magasins - chaîne	8,476	503,684,000	1,698	120,222,000
Pourcentage du total	6.78	18.28	4.95	18.46
Magasins à rayons	148	355,259,000	18	55,477,000
Pourcentage du total	0.12	12.89	0.05	8.52

Dans le commerce des bazars et magasins à 5-10-15 cents jusqu'à \$1, les magasins-chaîne jouissent d'un quasi-monopole: ils comportent en effet 63.5 p.c. des établissements de cette catégorie et prennent environ 93.6 p.c. des ventes totales.

L'outillage de bureau et les appareils de ménage viennent ensuite avec des proportions relatives des ventes de 73.4 p.c. et 58.3 p.c. Enfin, les magasins-chaîne occupent également une place importante dans le commerce de la chaussure et de la pharmacie.

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DE MAGASINS-CHAINE ET DU TOTAL DES VENTES DANS CERTAINS GENRES DETERMINES DE COMMERCE — CANADA — 1930

Genres de commerce	MAGASINS-CHAINE		Proportion du total pour tous magasins du même genre.	
	Nombre	Ventes	Magasins	Ventes
Bazars, magasins de 5 et 10 cents jusqu'à \$1	326	\$41,381,500	63.55	93.60
Appareils mécaniques de bureau et de magasin et dactylotypes	141	8,287,900	59.00	73.40
Magasins d'appareils de ménage	286	10,377,900	48.47	58.31
Magasins combinés (épicerie et viandes)	693	53,707,700	13.43	33.21
Epicerie (sans rayon de viandes)	1,400	69,539,100	7.71	28.53
Stations d'essence	732	16,472,100	13.30	24.79
Magasins de chaussures	206	8,109,100	12.55	22.58
Pharmacies	289	14,273,600	8.12	18.57
Restaurants, cafétérias et salles à manger	240	13,711,100	4.73	18.50
Magasins de vêtements et accessoires pour femmes	148	7,820,200	8.45	15.84
Magasins de vêtements et lingerie pour hommes, et tailleurs	178	10,089,400	4.55	14.29

Le rapport Sirois



Résumé du Plan I

Notes générales compilées par M. Paul-A. Béique.

Paul Béique, Président

Avant d'entreprendre une étude détaillée de l'effet qu'aurait l'adoption du Plan I sur les finances de chaque province, de même que sur celles du Dominion, il est opportun de résumer les principaux aspects de ce plan.

1.— AIDE AUX PROVINCES.—

Le Dominion soulagerait les provinces (et les municipalités) du fardeau entier des secours aux chômeurs aptes au travail, et aux personnes à leur charge.

Le Dominion prendrait à sa charge la totalité des dettes provinciales (mais non municipales) et réglerait en effet le coût absolu de ces dettes, se bornant à percevoir des provinces un montant ne dépassant pas le produit actuel de leurs avoirs rentables. Les provinces n'auraient donc plus à se préoccuper de fonds d'amortissement.

Dans le cas de la Province de Québec, où le chiffre de la dette provinciale est exceptionnellement bas en regard du total des dettes provinciales et municipales réunies, le Dominion se chargerait de solder 40 p. 100 du coût net ou absolu du service des dites dettes réunies.

2.— ABANDON PAR LES PROVINCES DE CERTAINS IMPÔTS.—

Les provinces cesseraient de percevoir : l'impôt sur le revenu des particuliers; les impôts sur les corporations, lesquels ne s'appliqueraient pas dans le cas des particuliers ou des compagnies; enfin, les droits sur les successions.

3.— ABANDON DES SUBVENTIONS.—

Les provinces abandonneraient toutes les subventions dont elles bénéficient actuellement.

4.— SOURCES DE REVENU RESTANT AUX PROVINCES.—

Tout en conservant ses pouvoirs illimités d'imposition, le Dominion s'engagerait à respecter les autres sources de revenu des provinces.

De plus, il verserait annuellement, à chaque province une somme égale au montant de l'impôt que la province aurait encaissé en percevant, des compagnies minières et pétrolifères, 10 p. 100 du revenu net provenant de l'extraction et de l'affinage des huiles et minerais de cette province.

5.— NOUVELLES SOURCES DE REVENUS PROVINCIAUX.—

Le Dominion verserait annuellement à certaines provinces une subvention d'après la norme nationale. Cette subvention (dont nous faisons le calcul dans les pages suivantes) permettrait à chaque province (y compris les municipalités) d'assurer des services suffisants de prévoyance sociale, d'enseignement et d'aménagement, sans impôts au-dessus de la moyenne du Canada. Le fardeau des impôts se détermine par la comparaison des impôts provinciaux et municipaux avec l'ensemble des revenus de la province. On juge de l'efficacité des services éducatifs et sociaux en prenant comme base la moyenne de ces services au Canada, tandis que l'efficacité des services d'aménagement se détermine par ce qu'a accompli la province elle-même au cours d'une année considérée comme normale.

Une fois déterminé, le montant de la subvention d'après la norme nationale serait irréductible. On pourrait accorder au besoin (d'après les avis de la Commission de finances projetée) à des intervalles convenables, certaines augmentations, afin de permettre à chaque province de bien remplir son rôle sans accroître ses impôts de façon anormale.

En plus des subventions d'après la norme nationale accordées à certaines provinces, le Dominion verserait aux provinces des subventions exceptionnelles pour leur permettre de traverser les périodes extraordinairement difficiles. Toute subvention de ce genre serait accordée annuellement, réduite dès que la situation le permettrait, et retranchée le plus tôt possible.

6.— FUTURS EMPRUNTS.—

Tous les emprunts des provinces et des municipalités se feraient dorénavant en monnaie légale du Canada.

Les emprunts des provinces pourraient être (a) garantis uniquement par la province, comme à l'heure actuelle, et dans ce cas le service de la dette n'entrerait pas dans le calcul de la somme nécessaire à la province (n'en recevant pas encore) qui demanderait une subvention d'après la norme nationale ou l'augmentation d'une telle subvention, ou (b) garantis par le Canada, si la Commission de finance, chargée d'approuver l'emprunt, accordait son consentement après avoir étudié le cas avec minutie.

7.— LIBERTE DES PROVINCES.—

Il n'est pas question d'exercer un contrôle sur les dépenses des provinces. Chacune d'elles serait tout à fait libre d'améliorer ses services en accroissant considérablement ses impôts, ou d'alléger le fardeau de l'impôt en diminuant les services, ou encore d'étendre certains services au delà de la moyenne du Canada, au détriment d'autres services maintenus au-dessous de la moyenne.

Le Plan I donne au Fédéral, le pouvoir de prendre à sa charge toutes les dettes provinciales et de percevoir le revenu provenant de l'actif qui sert à garantir les dettes en question, à l'exception toutefois de Québec, où 40% de l'ensemble de la dette municipale et provinciale serait absorbée par le Fédéral.

La Commission fait ici remarquer que:—

Québec est la seule province où la dette municipale dépasse sensiblement la dette provinciale. Cela résulte de ce qu'on a délégué aux municipalités des charges beaucoup plus lourdes qu'aux municipalités des autres provinces. Cette délégation de fonctions sert aussi grandement à expliquer pourquoi la dette par tête du gouvernement provincial de Québec est inférieure à celle des autres gouvernements provinciaux. Ainsi que nous l'avons fait remarquer (p. 82) nous avons dû tenir compte de cet élément particulier dans nos propositions financières, et par conséquent, en vue d'arriver à peu près à l'uniformité de traitement à l'égard de toutes les provinces, la Commission conseille au Dominion d'assumer la plus lourde des deux charges suivantes: le service net de la dette du gouvernement provincial ou 40 p. 100 du service net des dettes totales du gouvernement provincial et des gouvernements municipaux. Cette dernière formule ne s'appliquerait que dans le cas de Québec, mais elle y aurait une grande importance, car, outre qu'elle libérerait le gouvernement provincial du service net de sa dette totale, les municipalités épargneraient environ 5-millions de

dollars par année en intérêts et 2-millions de dollars par année en versements au fonds d'amortissement.

Dette en 1937, en mille dollars

Fédéral et C.N.R.	\$ 4,855,027
Toutes les Provinces	1,960,291 (A)
Les Municipalités	1,271,141 (B)
	<hr/>
	\$ 8,086,459
Moins dettes inter-gouvernementales	223,728
	<hr/>
	\$ 7,862,731

Dans Québec :

(A)	\$ 285,629.
(B)	\$ 474,217.

$$\$ 759,846. \times 40\% = \$ 303,938.$$

De sorte que la dette que le Fédéral assumerait serait comme suit:—

Ile Prince Edouard	\$ 5,922,000
Nouvelle-Ecosse	93,097,000
Nouveau-Brunswick	81,963,000
(c) Québec	303,938,000
Ontario	807,040,000
Manitoba	122,350,000
Saskatchewan	215,892,000
Alberta	169,740,000
Columbia Britannique,	178,658,000
	<hr/>
	1,978,600,000

(c) - La dette du Québec est indiquée à 40% de la dette totale provinciale et municipale.

Sur la base de 1937, la dette fédérale deviendrait:—

\$ 4,855,027,000
\$ 1,978,600,000

\$ 6,833,627,000 d'où augmentation de 40% env.

Hommes d'affaires!

MOBILIERS SCOLAIRES MODERNES LIMITEE

Vous offre une ligne complète d'ameublement de bureau fabriqué à Montréal

Pierre H. Bélanger
Jacques Bélanger, B.Com.

5 EST. RUE NOTRE-DAME
Plateau 8469

Claude Bélanger
Victor Dufault

avec échéances aux dates indiquées dans tableaux
Voir Vol. III p. 124

Au sujet de l'absorption de la dette provinciale
la Commission déclare

Il faudrait désigner un organisme quelconque
en vue de la gestion technique de la dette qui se
joindrait probablement à la gestion technique de la
dette fédérale actuelle puisqu'il n'y aurait là qu'une
question d'ordre administratif. Cet organisme obtien-
drait sans doute de nouvelles obligations du Do-
minion en échange des titres provinciaux en exis-
tence adoptant à cet effet l'une ou l'autre des
deux méthodes dont le choix s'imposerait. Ou les
obligations provinciales seraient remplacées par
des titres fédéraux comportant le même intérêt et
la même échéance, ou on rendrait toutes les obli-
gations provinciales remboursables par anticipa-
tion (au pair, ou au plus haut cours auquel elles
se sont vendues disons entre le 1er Janvier 1939
et le 31 Décembre, 1939, c'est-à-dire au taux le
plus élevé des deux) afin que le Dominion puisse
les rembourser au moment le plus avantageux.

bienvenu



\$1.00 envoi 300
Cigarettes SWEET CAPORAL au WIN-
CHESTER au \$1.00 envoi 300
de tabac à pipe D.D. VIRGIN A. avec
1000 de tabac SWEET CAPORAL
FACHE FIN avec papier blanc aux
Caractères qui font le service régulier
dans la P. C. S. A. notamment. Aussi aux
Caractères servant dans les Forces
Britanniques dans le Royaume-Uni.

\$2.50 envoi 1,000
Cigarettes à un cent ou à une unité
Adressez "Sweet Caps"
B. P. 6000, Montréal P. Q.

comme une
sweet caporal

• Les cigarettes Sweet Caporal, comme de vieilles
amies, ne reçoivent jamais meilleur accueil que pendant
la saison des Fêtes. Vous avez alors des loisirs pour
savourer leur arôme et leur goût exquis, et des hôtes
à qui prodiguer ces marques tangibles de votre esprit
hospitalier. Achetez donc, et donnez des Sweet Caporals
elles sont mises en enveloppes des Fêtes pour trans-
mettre vos souhaits.

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"



**Situation budgétaire en conformité avec le Plan L—
En Mille Dollars.—**

	Québec	Total
Service net de la dette assumée par le Fédéral	\$ 6,868.	\$ 54,311.
Secours aux chômeurs	11,454.	37,394.
Economie dans la perception de la taxe.	626.	2,691.
	<u>\$ 18,948.</u>	<u>\$ 94,396.</u>
Fonds d'amortissement	3,155.	6,271.
Travaux de secours	1,386.	10,828.
Subventions municipales		2,921.
	<u>\$ 23,489.</u>	<u>\$ 20,020.</u>
Taxes transportées au Fédéral	18,662.	68,469.
Subventions antérieures	2,592.	21,184.
Subventions spéciales		4,250.
	<u>\$ 21,254.</u>	<u>\$ 93,903.</u>
Surplus déficit avant ajustement national	S \$ 2,235.	
Revenu provincial	39,800.	163,580.
Dépenses provinciales	46,800.	164,120.
Surplus et déficit, avant ajustement	D \$ 7,000.	D \$ 540.
Ajustement National	8,000.	16,900.
Subventions d'exception		2,000.
Surplus net	<u>\$ 1,000.</u>	<u>\$ 16,360.</u>

Les tableaux préparés par la Commission montrent que le Service de la dette (1937) provinciale serait absorbée par le Fédéral.

	Total	Fédéral
Intérêt dû par Province	\$ 85,108,700	
Fonds d'amortissement	6,271,000	
	<u>\$ 91,379,700</u>	

Paiement par les Provinces au Fédéral du revenu provenant de l'actif 30,797,700
Le Fédéral y perdrait donc \$ 60,582,000

En assumant les dettes, on sauve en intérêt les montants approximatifs suivants :—

**Si les obligations sont rappelées: \$ 7,800,000 par an
Autement en 1944, on aurait sauvé 5,000,000
en 1947, 9,000,000**

Le plan étant mis en force, les Provinces auront une situation budgétaire équilibrée à la date de son adoption; aucune dette obligatoire, aucun service d'intérêt, aucun paiement au fonds d'amortissement; elles seraient par suite libres d'emprunter de nouveau sans restrictions apparentes.

Il est bon de rappeler ici ce que dit la Commission :—

"...Les emprunts des provinces pourraient être (a) garantis uniquement par la province, comme à l'heure actuelle, et dans ce cas le service de la dette n'entrerait pas dans le calcul de la somme nécessaire à la province (n'en recevant pas encore) qui demanderait une subvention d'après la norme nationale ou l'augmentation d'une telle subvention, ou (b) garantis par le Canada, si la Commission de finance, chargée d'approuver l'emprunt, accordait son consentement après avoir étudié le cas avec munitie..."

"...Il n'est pas question d'exercer un contrôle sur les dépenses des provinces. Chacune d'elles serait tout à fait libre d'améliorer ses services en accroissant considérablement ses impôts, ou d'alléger le fardeau de l'impôt en diminuant les services, ou encore d'étendre certains services au-delà de la moyenne du Canada, au détriment d'autres services maintenus au-dessous de la moyenne."

Gratuitement!
avec
chaque achat de clichés,
une boîte filière pour les conserver

ÉCRIVEZ POUR DÉTAILS

Service
DE PHOTOGRAVURE Enr'g
447 ST-HELENE
MONTREAL
★ PLATEAU 4893 R.R. LABELLE, Prop.

Téléphone AM. 2131*

Câble "Monrob"

Mongeau & Robert Cie Ltée

Importateurs d'Anthracite Gallois, Américain, etc.

Achille ROBERT, Président
Julien MONGEAU, Vice-prés.
Berthold MONGEAU, Sec.-trés.

HUILE A CHAUFFAGE

1600 est, rue Marie-Anne
Montréal

ADMINISTRATEUR^S

René MONGEAU
Louis MONGEAU
Roger ROBERT
J.-Albert LEMIEUX

Les obligations du Canada - Interprétation

L'ordre en conseil no. 5937 approuvé par le gouverneur général du Canada le 25 octobre 1940, nomme la Banque du Canada registraire pour le gouvernement du Dominion du Canada des valeurs émises par celui-ci payables en monnaie canadienne (1).

L'ordre en conseil 5938, nous donne les règlements régissant la manipulation de ces obligations (2).

Nous donnons ici un résumé ordonné de ces règlements. Il peut à notre insu s'y être glissé des erreurs d'interprétation et nous espérons que s'il en est ainsi, le lecteur nous excusera. Nous l'invitons d'ailleurs à se reporter au texte même de l'ordre en conseil (voir note 3 et 4).

(1) On trouvera dans la Gazette du Canada du 2 novembre (en anglais) p. 1492 à 1497 les règlements en question. Vol. LXXIV — no 18.

(2) On trouvera dans la Gazette du Canada, Vol. LXXIV, no 19, p. 1617 la copie française de cet ordre en conseil.

(3) **Définition de valeur intérieure** (traduction officielle de "Domestic Securities"):

Toute valeur émise par le gouvernement du Dominion du Canada et payable en monnaie canadienne, où qu'elle soit vendue (au Canada ou à l'étranger).

(4) Date à laquelle prend effet la nomination de la Banque du Canada comme registraire: le 1er avril 1938.

I

Devoirs et obligations du registraire :

La Banque du Canada, en ce qui concerne les valeurs intérieures, remplace à toutes fins

pratiques le sous-ministre des finances. The Bank of Canada was appointed to act as agent for the government of Canada in the payment of interest on and principal of securities of the government of Canada payable in money of Canada (herein after called Domestic Securities) and generally in respect of the management of such part of the public debt of Canada."

Comme telle la Banque du Canada doit:

1. Tenir à sa division de la dette publique à Ottawa un registre de toutes les valeurs munies de coupons et payables en monnaie canadienne.
 - 2.—Tenir un registre où seront inscrits avec les détails nécessaires les noms et adresses des détenteurs de titres.
 - 3.—Emettre des nouveaux titres, en suivant certaines règles:
 - a) aux héritiers d'un titulaire de titres;
 - b) aux titulaires eux-mêmes lorsque leurs valeurs sont perdues, volées ou détruites;
 - c) aux titulaires qui ont déchiré ou mutilé leurs titres.
- N.B. La Banque du Canada n'est pas obligée d'émettre des titres ou faire aucun enregistrement dans les 15 jours précédant le paiement d'un intérêt.
- 4.—Agir comme agent du gouvernement lors de l'émission d'un titre, le rachat d'une obligation en cours, l'échange de titres, etc.

II

Enregistrement des valeurs

- a) **dans le cas des obligations enregistrées quant au capital et à l'intérêt:** les noms et adresses des détenteurs **doivent toujours** être enregistrés dans

un registre tenu à la Banque du Canada (division de la dette publique).

N.B. Si plusieurs personnes se trouvent à la fois copropriétaires d'un même titre, une seule adresse servira pour tous.

b) dans le cas des obligations enregistrées quant au capital **seulement:** on peut s'exempter si rien ne s'y oppose aux termes même de l'émission de ce titre d'un enregistrement permanent et continu pourvu:

1. que l'on agisse en conformité avec les règlements et la loi;
2. que le titre soit enregistré de temps à autre
3. qu'un document de transfert ou autre document admettant la non-nécessité de l'enregistrement soit
 - i) signé par le détenteur enregistré
 - ii) déposé à la banque du Canada.

N.B. Enregistrement des obligations détenues par les mineurs:

On exige la signature:

- a) du mineur uniquement s'il a 16 ans révolus
- b) sa signature et celle de ses parents ou tuteurs s'il a de 12 à 16 ans
- c) la signature de son tuteur et une copie authentique de l'acte nommant ce tuteur, s'il a moins de 12 ans.

Note: le certificat de naissance est preuve suffisante de l'âge de ce mineur.

III

Les transferts:

A.—Les transferts proprement-dits

Pour être valide tout transfert de titre doit être fait selon les règlements généraux édictés et ne pas venir en contradiction

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Fabricants de chaussures et
tanneurs

SPECIALITÉ:

CHAUSSURES DE SPORT
hockey, ski, baseball,
football, etc., etc.

BOULIÈRE LA VERNIER
pour dames et
pour messieurs

939 Square Victoria,
MARquette 1386
Montréal

JOHN MILLEN & SON, LIMITED

FONDEE EN 1869

Plus de 70 ans de service
dans la Province de Québec

DISTRIBUTEURS EN GROS
des principales lignes
d'accessoires pour automobiles
camions, radios, etc.
Nous servons aussi les
industries

Spécialité:
Pièces de rechange

ATELIER DE MECANIQUE
AVEC OUTILLAGE COMPLET

639, rue, St-Jacques
Montréal

avec des règlements spéciaux
attachés à un titre en particulier.
Le détenteur doit-il remplir une
formule type (1) qu'il devra signer
(lui ou ses représentants légaux)
et transmettre le document à la
banque du Canada

1. On trouve cette formule dans la Ga-
zette du Canada page 1497 Vol.
LXXIV, no 18.

2) présenter ce transfert à une
agence de la banque du Ca-
nada.

1.—pour notification si c'est
un titre enregistré quant au
capital

2. pour annulation si le titre
est enregistré quant au capital
et à l'intérêt.

3) faire garantir les signatures
sur le document qui sert aux
transferts par une des insti-
tutions aux personnes sui-
vantes:

I) une des banques à Charte du
Canada

II) la banque d'Épargne de la
Cité et du district de Montréal

III) la caisse d'Économie Notre-
Dame-de-Québec

IV) certaines institutions finan-
cières acceptées par la Banque
du Canada, lui fournissant une
garantie et connues pour leur
stabilité financière, leur bonne
administration, leur responsa-
bilité

V) par un officier exécutif de la
division de la dette publique
du Canada ou un agent de
la banque du Canada.

Wenn in anderen Ländern man
signieren in Gegenwart von

1. d'un consul britannique
2. d'un agent consulaire
3. d'un juge de la cour du
recorder

Dans chacun des cas, l'officier
garantisant la signature doit
apposer un certificat ou un sceau
assurant qu'il connaît le signa-
taire.

N.B.— Quand le transfert d'un titre
enregistré se fait par l'intermé-
diaire d'un fondé de pouvoir
la banque du Canada exige:

a) ou bien (1) une copie authen-
tique de l'acte prouvant que
le fondé de pouvoirs a compe-
tence en la matière ou (2) une
preuve claire et non équi-
voque que ces droits existent
au moment où le fondé de
pouvoir signe le document

b) ou bien aucun des documents
ci-haut mentionnés mais une
garantie donnée par une
banque à charte, ou par la
Banque d'Épargne de la cité
et du district de Montréal ou
la Caisse d'Économie de Notre-
Dame-de-Québec

c) les règles édictées pour l'en-
registrement des mineurs s'ap-
pliquent ici.

B.—Transfert pour cause de décès:
(transmission).

1— Règle générale :

On doit produire et déposer à
la Banque du Canada

EMBALLAGE - EXPÉDITION - EMMAGASINAGE - DÉMÉNAGEMENT

Service de transport commercial et particulier par camions sur distances éloignées

DIAMOND TRUCK CO., LTD

CAMIONNEURS RESPONSABLES — SERVICE DE TRANSPORT QUOTIDIEN



MONTREAL
356 rue, Colborne
Tel.: WE. 3611

TORONTO
6, Mercer
Tel. WA. 2797

SHERBROOKE
111, Banks
Tel. SM. 1944

OTTAWA
33, Augusta
Tel. R. 761

DRUMMONDVILLE
45, St-Damase
Tel. 2255

COWANSVILLE
rue River
Tel. 179-J

- a) un acte testament, copie authentique des volontés du défunt, etc.) prouvant (1) que les volontés du défunt sont bien celles que l'on exécute en transférant les obligations dont il était le détenteur et (2) que le bénéficiaire a bien les titres voulus pour se porter détenteur enregistré des valeurs laissées par le mort.

N.B. - Spécialement

- 1) dans la province de Québec: ou exige une copie authentique du testament du défunt
 - 2) dans les dominions de l'Empire les actes doivent être octroyés par les cours de justice compétentes;
- b) la banque peut demander aux intéressés une déclaration écrite donnant la nature de la transmission
- II — **Exception** dans le cas d'une succession uniquement (ou à peu de chose près) composée de titres du Dominion du Canada, et dont la valeur globale des titres ne dépasse pas \$500.

Dans ce cas la Banque pour faciliter le règlement de la succession exige :

- 1) que les héritiers remplissent un document qu'on peut se procurer à la banque du Canada et dont on trouve la formule en annexe I page 1496 de la Gazette du Canada. Vol. LXXIV, no 18;
- 2) un certificat de mort du titulaire des titres à transmettre;
- 3) un écrit de toute personne ayant droit à la suggestion et se démettant de l'héritage.

IV

Rachat d'obligations :

- 1) Si le cas de rachat a été prévu aux termes de l'émission, la banque doit donner les avis nécessaires en se conformant aux règles prescrites dans le prospectus d'émission;
- 2) Si le cas n'a pas été prévu et qu'il y ait rachat, la banque doit donner avis en se conformant aux règles suivantes :
 - a) faire publier quatre avis successifs, l'un à toutes les deux semaines, et le 1er devant paraître au plus tard 60 jours avant la date du rachat;
 - b) ces avis doivent paraître dans la Gazette du Canada;
 - c) ces avis doivent paraître dans

tous les journaux de circulation normale dans Ottawa et dans toutes les villes où il se trouve une agence de la banque du Canada

N.B.

- 1) Dans le cas d'un rachat partiel d'une émission l'avis doit porter les numéros des titres rachetés.
- 2) les obligations, avec coupons, doivent être retirées et rachetées, avec tous les coupons arrivant à maturité après la date du rachat.

V

Emissions de nouveaux titres

- I - dans le cas de titres déchirés ou mutilés: — La Banque émettra de nouveaux titres en exigeant
 1. qu'il n'y ait pas mauvaise foi de la part du détenteur;
 2. que toutes les parties du titre ancien lui soient remises;
 3. que le détenteur l'indemnise du coût du nouveau titre.
- II - dans le cas d'obligations volées, perdues ou détruites (feu, catalysme etc.) enregistrées ou au porteur.

Règle générale :

Dans tous les cas, qu'il s'agisse de perte, de vol ou de destruction

- a) de titres enregistrés quant au capital seulement
- b) de titres enregistrés quant au capital et l'intérêt
- c) de titres au porteur
- d) de coupons
- e) de certificats intérimaires

la banque du Canada exigera du détenteur du titre.

- A — une garantie qui variera
1. — en valeur
 2. — en espèce (argent, endossement, garanties, collatérales, etc.)



Maurice Bernardin

André Bernardin

Jean Louis Bernardin

MEMBRES DE LA
CHAMBRE DE
COMMERCE

COURTOIS FRÈRES
ASSURANCES, ENRG.

1285, rue Visitation
CHerrier 3195

Consultez-nous

Avez-vous fait votre testament?

Si vous l'avez fait, quelque changement survenu dans votre situation ne rendrait-il pas une révision opportune?

Assurez-vous en temps utile que vos dispositions testamentaires sont les plus favorables possible à votre famille. Nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous consulter sans prendre aucun engagement.

L'HON. J. M. WILSON
Président

L'HON. D. O. L'ESPÉRANCE
Vice-président

BEAUDRY LEMAN
Vice-président

RENÉ MORIN
Directeur général

Trust Général
du Canada

QUÉBEC
71,
rue St-Pierre

MONTREAL
112,
rue St-Jacques



CAMIONS
MAPLE-LEAF

Gélimas
AUTOMOBILE LIMITÉE
MONTREAL

Distributeurs de pièces authentiques
Chevrolet - Oldsmobile - Buick - Pontiac
Camions Chevrolet - Maple-Leaf et G.M.C.

4590, rue St-Denis



CAMIONS
CHEVROLET

PLateau 6835

Page treize

PLateau 9709
Anderson & Valiquette
 Comptables - Vérificateurs
 J. Charles Anderson, L.I.C.
 Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
 Roméo Carle, C.A.
 A. Dagenais, C.A.
 A. Choquette, C.A.
 P. Huot, C.A.

84 ouest, rue Notre Dame - Montréal

Sécurité par l'épargne

La plupart des gens reconnaissent qu'un dépôt à la banque donne un sentiment de sécurité qu'on ne peut obtenir d'aucune autre façon. L'épargne fait naître la confiance, chasse l'inquiétude et protège votre avenir.

Eparez et déposez vos fonds à

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social
 221 ouest, rue St-Jacques
 "Où l'épargnant dépose ses économies".

- 3 - en durée selon:
 - a) l'espèce du titre perdu (obligation ou certificat intermédiaire)
 - b) les garanties personnelles du détenteur
 - c) la raison pour laquelle on demande l'émission d'un nouveau titre (destruction, perte ou vol)
 - d) l'enregistrement du titre (capital seulement ou capital et intérêts).

N.B. - Dans tous les cas

1. la Banque du Canada est juge de la valeur, de l'espèce de garantie à exiger, mais ne peut exiger plus du double de la valeur enregistrée du titre perdu;
2. la Banque du Canada se soumettra à la règle suivante: elle sera d'autant plus sévère qu'il s'agit
 - a) d'obligations enregistrées quant au capital seulement
 - b) qu'il s'agit d'un vol

B - un laps de temps avant d'émettre un nouveau titre

1. - s'ils s'agit d'une obligation enregistrée quant au capital et intérêt six mois depuis l'avis de perte, destruction ou vol
2. - s'il s'agit d'un titre enregistré quant au capital seulement
 - a) trois mois après l'échéance du premier coupon suivant l'avis de destruction, s'il s'agit de destruction
 - b) trois ans - après avis -

3 - sans présentation de coupons si l'obligation a été perdue et 5 ans - après avis - sans qu'un coupon ait été présenté si l'obligation a été volée

3 - obligation au porteur -

- a) trois mois après la première échéance du coupon, suivant la date de l'avis de destruction
- b) trois ans pour perte
- c) 5 ans pour vol.

4 - certificat intermédiaire

- a) trois mois après avis de destruction
- b) trois ans pour perte
- c) 5 ans pour vol

5 - coupons destruction vol - perte.

Trois mois après l'échéance du coupon en question pourvu que les garanties soient suffisantes.

C - une indemnité pour le nouveau titre émis

D - une preuve évidente, claire et non équivoque - que le titre selon le cas a été volé, perdu ou détruit.

N.B. - Cette preuve évidente, claire et non équivoque, se fait par déclaration statutaire. Elle doit faire connaître:

1. - l'endroit où se trouvait le titre lors de sa disparition (sous clés ou non, etc.)
2. - les circonstances dans lesquelles le titre est disparu
3. - si le détenteur avait signé un transfert
4. - si le titre était hypothéqué ou servait de dépôt collatéral

**FONDEE
 DANS
 SUN LIFE
 OF CANADA
 SIÈGE SOCIAL
 QUÉBEC
 MONTREAL**

Nouveaux membres

Nouveaux membres acceptés le 21 novembre
1940 Assemblée du conseil

Asselin Joseph-O.
industriel

Asselin P.-Armand.
gérant, Diamond Truck
Co. Ltd.

Bernard E.-A., gérant.
Pilkington Brothers
(Can.) Ltd.

Dauphinais Paul-Emile,
président, La Laiterie
Mile-End

Ducros François, directeur
gérant, Corporation
pharmaceutique fran-
çaise Limitée

Dupré Jules, avocat.
Duranleau, Dupré et
Duranleau

Dupuis Armand, assis-
tant-gérant, J.-P. Dupuis
Limitée

Hadamar André,
Librairie Beauchemin.

LeBel Paul, ingénieur
civil, au service de
l'Imperial Oil Ltd.

Leblanc Paul, avocat.
Leblanc et Filion

Leroux André-Georges,
comptable en chef, La
Sauvegarde

Leroux Lionel, notaire.
Leroux et Leroux

Favreau Lorenzo,
optométriste-opticien,
Tait-Favreau Limitée

Mercier W.-Félix, avocat.
W.-F. Mercier

Mooney George-S.,
directeur conjoint,
Office d'Initiative éco-
nomique de Montréal

Nihon Alexis, directeur,
Industrial Glass Works
Ltd.

Ouellet J.-Paul-E., gérant
des ventes, C.K.A.C.,
La Presse

Pinsonneault H., gérant.
Fournier Automobile
Enrg.

Renaud J.-E., Dominion
Bridge Co. Ltd.

Sansoucy Albert,
marchand-épiciier

5.—dans le cas le titre au por-
teur: dire de qui il fut acheté,
combien il a été payé, etc.
E—une garantie de crédibilité

Deux personnes dignes de foi
doivent garantir par déclaration
statutaire

- a) que le signataire de la déclara-
tion de disparition du titre
est bien celui qui détenait le
titre;
- b) que ce que cette personne a
dit est vrai.

VI

**Chèques perdus, volés ou détruits
avant d'être déposés:**

- a) si le chèque est disparu après
avoir été reçu par le détenteur
de l'obligation, la banque exi-
gera avant d'en émettre un
nouveau
- 1.-la preuve de la perte, de la
destruction ou du vol du pre-
mier chèque;
 - 2.-une indemnité telle que dé-
terminée par la banque du

Canada laquelle indemnité
devra être garantie:
a) soit par au moins deux
titres collatéraux;
b) soit par une institution (ban-
que, cie de finance approuvée
par la banque du Canada)
mais ne devant pas dépasser le
double du montant indiqué sur
le chèque perdu

(suite à la page 24)



Assemblée du
Jour de l'An
le Samedi
les membres de l'Exécutif
et du
conseil d'administration
recevront
les membres de la Chambre
un récépissé
25, rue St-Jacques
lundi, 30 décembre 1940
à partir de
5 heures de l'après-midi

Pinch

Buffet froid

Servez-vous de

GAZ

POUR
LA MAISON
L'ATELIER
L'USINE...

... c'est le meilleur combustible

Montreal Light Heat & Power
CONSOLIDATED

La Shawinigan Power fait surgir les listes de paye «

Un approvisionnement abondant et assuré d'énergie électrique bon marché constituera toujours l'un des éléments les plus importants dans le choix d'un emplacement pour une industrie.

Les industries amènent la population non seulement à cause de leurs listes de paye mais parce qu'elles fournissent aux employés les moyens de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Dans le territoire que dessert The Shawinigan Water & Power Company, il s'est établi un grand nombre d'industries variées qui permettent à des milliers de citoyens de la province de Québec de subvenir à leurs besoins.

La nouvelle usine génératrice à La Tuque, sur le haut St-Maurice, en plus de posséder une réserve considérable d'énergie électrique, met près de 200.000 chevaux-vapeur additionnels à la disposition des industries de guerre sur le réseau de la Shawinigan.



T H E

Shawinigan Water & Power Co.

MONTREAL

CANADA

Pendant les quelque six années que j'ai consacrées au service de la Chambre de commerce, il ne s'est guère passé de mois sans que j'aie eu, d'une façon ou d'une autre, à m'occuper d'une question intéressant l'Abitibi ou le Témiscamingue. C'est dire que j'étais passablement au courant de l'histoire économique et sociale de la région, sans y être jamais allé toutefois.

Or voici que j'en arrive. Grâce à l'amabilité de notre président, M. Alfred-H. Paradis, j'ai pris part, en qualité de représentant de la Chambre, à l'inauguration de la route Senneterre — Mont-Laurier.

Bien entendu, j'ai la foi du néophyte et je bous d'enthousiasme. — L'Abitibi et le Témiscamingue, ce n'est pas un coin de terre perdu au nord-ouest de la province de Québec, c'est un immense pays en voie d'organisation, dont la province de Québec retirera des revenus énormes.

La route que l'on vient d'ouvrir entre Mont-Laurier et Senneterre, est une artère qui relie le cœur de la Province à un membre qui, jusqu'ici, ne nourrissait que la province voisine. Cette artère permettra d'injecter un sang nouveau à notre vieil organisme économique. Jusqu'à maintenant, nous, du vieux Québec, assumions les dépenses mais ne retirions qu'une infime partie des bénéfices.

Les gouvernements qui se sont succédés à la direction de la Province ont placé, en notre nom, un capital de quelque cinquante millions de dollars dans l'Abitibi et le Témiscamingue. Grâce à cet apport de capital, une population de plusieurs milliers de personnes habitent maintenant la région. Des industries des plus florissantes s'y sont établies et il s'y fait un commerce annuel que je qualifierais d'extérieur, en ce sens qu'il

L'ABITIBI - TEMISCAMINGUE

GILBERT-A. LATOUR

s approvisionne dans les régions les plus vieilles de l'Ontario et du Québec — pour 10 millions de dollars. Voici ce que devrait nous apporter la nouvelle route qui vient de s'ouvrir.

A partir de Mont-Laurier, cette route traverse pendant quelque quarante milles les derniers contreforts des Laurentides. Nous y retrouvons les caractéristiques de la région laurentienne: des montagnes aux sommets arrondis, des arbres à feuilles caduques et, à ce temps-ci de l'année, des couleurs à profusion. Les soixante milles qui viennent ensuite nous permettent de traverser une région de transition où les bouleaux et les conifères se mêlent dans des proportions variées. La contrée foisonne en lacs qu'on dit poissonneux. Le gibier y abonde au point qu'il n'est pas rare de voir des ours traverser la route. A l'extrémité enfin, le bouclier canadien; les conifères et plus particulièrement les épinettes y dominent. — A quelque vingt-cinq milles avant d'arriver à Senneterre, une route se aigeant vers Val d'Or, Malartic, Cadillac et Rouyn s'articule sur la voie principale.

A partir de cet endroit, nous ne sommes plus dans le bassin du Saint-Laurent. Les rivières coulent au nord, vers la baie d'Hudson; pourtant, on ne remarque pas de changement appréciable dans le climat. On dirait même qu'il fait un peu plus chaud.

On arrive à Senneterre après avoir côtoyé un lac merveilleux: le lac Tiblemont. Plus de forêts dans le voisinage immédiat, c'est

une vieille paroisse agricole. Un revenu d'appoint est constitué par le tourisme qui y vient chercher un poisson battilleur, des ours fureteurs ou des orignaux agiles. Le village n'est pas très considérable, il est vrai, mais l'avenir semble prometteur.

Nous dirigeant vers Amos, nous traversons une zone de culture en tous points similaire aux autres régions agricoles de la Province de Québec. La forêt est bien là, mais reculée. En un mot, on ne sent plus l'effort qu'a dû fournir le pionnier d'il y a vingt ans. Soixante milles séparent Senneterre du chef-lieu de l'Abitibi.

Amos est bâti sur une plaine au bord de la rivière Harricana. Dans le lointain, l'on aperçoit le dôme de sa cathédrale. C'est la capitale civile et religieuse de l'Abitibi.

Le centre le plus important à l'ouest d'Amos est La Sarre, à quelque soixante milles plus loin. Il doit son existence au fait qu'il est situé au carrefour de plusieurs routes. D'abord, le chemin de fer transcontinental le traverse; une route y conduit d'Amos; une autre vers le nord conduit vers Normétal; une dernière enfin se dirige vers le centre: Rouyn-Noranda.

Ici, il convient de mentionner un fait remarquable: les évêques, curés et autres représentants de l'autorité ecclésiastique sont d'une compétence extraordinaire. C'est ainsi que c'est le curé qui, à Senneterre nous exposa la situation tant économique que sociale. A La Sarre, c'est encore le curé qui nous donna des renseigne-

MArquette 0421-9963

CAFE MARTIN

LIMITÉE

•
LEO DANDURAND, prés.

"Le plus chic
restaurant
français à
Montréal"

•
SALONS PRIVÉS

Sea Food Bar - Ouvert Jour et Nuit
1521, de la MONTAGNE

LES FABRICANTS
DU DELICIEUX

Nectar

Mousseux

Christin

VOUS PRESENTENT
LEUR

BONA-COLA

12oz. - - .04

•
QUALITE MAINTENUE

ments précis. A Rouyn, c'est Monseigneur Rhéaume, l'évêque organisateur de ces régions qui, avec M. Hector Authier, a droit de revendiquer la paternité de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Par les remarques qui précèdent, vous avez conclu que La Sarre était un centre de distribution et vous avez raison. Les commerces y sont florissants.

De La Sarre, gagnons Du Parquet, la ville que fait vivre la mine Beatty. Le long de la route, on peut voir des colons à l'œuvre.

Les mots sont bien insuffisants pour peindre toute l'émotion que l'on ressent en face des efforts vraiment pathétiques que font les colons. Leurs maisons, sans luxe, sont confortables. Mais, ce qui prend le cœur, c'est de voir, à cette période automnale, les quelque 5 ou 6 sillons tracés en bordure de la forêt sur une longueur d'à peine un arpent. Dans le vieux Québec, cette partie d'une terre serait ignorée! Il y en a trop pour que ça vaille la peine! Mais le colon, lui, a besoin de ce que peut lui rapporter cette parcelle de terre. Vraiment, on ne peut faire autrement que d'être ému et d'adresser un tribut d'admiration à l'effort et au courage dont font preuve ces pionniers qui donnent à notre vieille province de Québec, un autre pays.

De Du Parquet, rendons-nous immédiatement à la mine Beatty. C'est la première mine que l'on rencontre. L'exploitation s'y fait partiellement à ciel ouvert et partiellement en galeries. A ciel ouvert, c'est un cratère de quelques cents pieds de profondeur.

Ca vous donne le vertige, surtout si vous êtes un peu fatigué.

Une remarque s'impose. Elle s'applique aux environs de toutes les mines: l'effort, la volonté de propreté, ce désir manifeste de rendre les environs attrayants. C'est qu'il faut y vivre.

Après la visite de la mine, court arrêt à la maison des invités. Paysage pittoresque. Nous sommes sur une colline d'où l'on aperçoit des vallons et au loin, un lac parsemé d'îles. C'est très joli. — Il est impressionnant, ce contraste de la nature et de l'œuvre de l'homme. — Mais partons pour Rouyn et, là, préparons-nous à un choc nerveux.

Imaginez un panache de fumée épandant ses volutes d'une cheminée haute de 400 pieds. Au-dessous, deux villes jumelles: l'une résidentielle, l'autre commerciale et industrielle. Dans la ville commerciale, figurez-vous une rue principale qui, en plein nord-ouest québécois, ressemblerait à la partie la plus occupée de la rue Sainte-Catherine, avec sa circulation intense et son éclairage au néon. — Vous aurez une idée de Rouyn-Noranda!

A partir d'ici apparaissent les champs de boue, résidu de la récupération des métaux. Si Amos est la capitale de l'Abitibi — Témiscamingue, Rouyn-Noranda en est la métropole. Tout autour de la ville se trouvent de grandes exploitations minières. — La nature s'en ressent. — Les affleurements rocheux sont partout et il faut aller un peu plus loin pour apercevoir à nouveau le colon. Ensuite, c'est encore la forêt percée ici et là par la tour du

FORTES RÉSERVES

FONDÉE EN 1899

SÉCURITÉ ABSOLUE

CONTINENTAL LIFE INSURANCE CO.

UNE COMPAGNIE ESSENTIELLEMENT CANADIENNE

avec succursales d'un océan à l'autre

La Continental peut vous aider à préparer votre indépendance future, au moyen d'une économie systématique maintenant!

Bureau Provincial, 610 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
JOHN W. PEACHY, Gérant

puits d'une mine. Ici, nous apercevons la trouée faite par la ville de Cadillac d'où part une route conduisant au barrage qu'on est en train de construire en vue du harnachement d'un pouvoir d'eau. On nous dit que la nouvelle centrale électrique qu'on y construit en ce moment sera prête en juillet 1941.

Là c'est la trouée qui constitue la ville de Malartic et les mines Malartic. C'est une petite ville au centre de grandes exploitations minières. Elle paraît bien organisée. On y trouve un hôtel magnifique. Puis c'est "Roc d'Or" que certains ont connu sous un autre nom.

Pour arriver jusque-là, nous avons franchi la rivière Kénojévis sur un pont, conséquence, nous dit-on, des efforts de notre Commission des Mines.

Un peu plus loin nous devons traverser le Thompson sur un bac. — Nous arrivons à la mine-école. C'est une véritable exploitation minière avec toutes les installations qui s'y rattachent, et, bien entendu, des dortoirs et des réfectoires. Une chose à remarquer, c'est le laboratoire d'échantillonnage qui y est construit. Des prospecteurs pourront s'en servir.

Partons pour Val d'Or situé tout près de là. Pour plusieurs, Val d'Or ne jouit pas d'une sainte réputation mais il paraît que nous arrivons trop tard. La vie homérique est du passé: le gérant de la ville est même le frère d'un membre de notre Chambre de commerce. Les hôtels sont confortables bien qu'inflammables. A ce propos, un incident. Un de nos amis arriva à Val d'Or il y a 4 ans avec sa valise et son paletôt. Rien de plus pressé que de se rendre chez un agent d'assurances et de solliciter une police de 300 dollars. Quand on lui réclama la somme de \$24 mon ami décida, de s'assurer lui-même . . .

Val d'Or est en voie de consolider son organisation. La route lui rendra certainement service. Pour le moment, cette ville vit des exploitations minières qui l'entourent parmi lesquelles se trouve la Sullivan.

Profitions de la rencontre du gérant de cette mine, un de nos membres, M. Pierre Beauchemin, et visitons les galeries souterraines. Je vous assure que l'expérience en vaut la peine.

On nous fait revêtir un costume de mineur: pantalons habit et bottes de caoutchouc; lampe électrique sur casque d'acier; accumulateur suspendu à la ceinture . . . On nous fait descendre dans un immense godet et un câble nous amène à 1100 pieds sous terre. On sort du godet et on se trouve dans une excavation assez vaste où se trouvent des petits wagons sur rail, des pompes, des appareils électriques. On pénètre dans une galerie, environ 6 pieds $\frac{1}{2}$ de hauteur par cinq pieds de largeur. Nos lampes trouent l'obscurité qui recule sans cesse et se referme sur notre passage. La roche est d'un vert foncé, c'est de la granodurite. Des veines de quartz dont l'épaisseur varie. L'or se trouve dans la région des contacts entre ces deux sortes de roche. Le roc est abattu à la dynamite. Les trous de mine sont forés à la machine qu'actionne l'air comprimé. C'est encore l'air comprimé qui fait fonctionner la pelle mécanique dont on se sert pour charger le minerai dans les wagonnets. A 1100 pieds sous terre, il fait froid et humide.

Conservons une impression particulière de la mine Sullivan.

C'est que des mines les plus petites de l'Abitibi.

Après notre visite à Asar, nous avons petite ville construite avec des traces d'autres nous allons à l'Abitibi.

En sortant maintenant de la route nous sommes partis de Val d'Or le dimanche de l'après-midi et à 6 heures nous sommes à Mont Lavoie, distance de 180 milles. C'est vous dire en peu de mots l'état de la route.

Le matériel de transport est bien un peu limité, mais très convenable. On y a construit de nombreux ponts pour traverser plusieurs rivières surtout l'Oulacuis et la Gâtineau.

Avant de terminer, je desire cependant attirer votre attention sur une plainte qui malheureusement s'est renouvelée à plus d'un endroit pendant notre tournée. Nos amis de l'Abitibi reprochent à nos messieurs de Montréal de ne pas leur donner le service que les messieurs de Toronto leur donnent.

Il faut entendre par là que la livraison ne s'effectue pas d'une façon assez rapide ou encore, qu'on promet de livrer une marchandise à une certaine date mais qu'on ne le fait que rarement.

C'est grave! Si cette situation n'est corrigée, Toronto conservera le marché de l'Abitibi. Quant à nous, nous perdrons les 52 millions de dollars que nous y avons placés; les 20 millions de dollars que nous coûtent la construction de la route et les 10 millions du commerce annuel.

Messieurs, ensemble pour la conquête de l'Abitibi et du Témiscouingue!

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ELECTRIQUES
en gros

5632, ave. du Parc MONTREAL CA. 5731*

L'industrie de la chaussure à Montréal

(renseignements tirés de Fraser)

Nom de l'établissement	Production	Spécialités
Acme Glove Works Ltd.	Importante	Mocassins, chaussures en peau de moutons
Acton Rubber Co. Ltd.	8 000 p.i.	Caoutchoucs, chaussures de caoutchouc, espadrilles
Acton Shoe Limited	1,500 p.i.	Trépointes, McKays, Stitchdowns
Aid-A-Walker Shoes	350 p.i.	Chaussures orthopédiques
Aird and Son Limited		McKays pour dames Pantoufles tournées bottes fourrées
Alix Infants' Soft Soles	800 p.s.	Pantoufles de fourrure semelles pour chaussures d'enfants
Arrow Shoe Limited	1,000 p.i.	Trépointes de haute qualité pour hommes
Bell J. & T. Shoe		Chaussures de haute qualité pour dames
Best-Ever Foot Wear Co.	500 p.i.	Romeos et Opéras pour hommes, chaussures du soir et de rue pour dames
Big 4 Shoe Co. Ltd.	5,000 p.s.	McKays pour enfants et adolescents, semelles Chrome et Oak, Trépointes pour adolescentes et jeunes filles, Goodyears brochés et McKays
Bougie Lucien Shoe Mfg.		Chaussures d'enfants, semelles pour chaussures de bébés
British Rubber Co. of Canada Ltd.		Chaussures de caoutchouc et de toile
Chalfonte Limitée	Voir Wilfrid Gagnon	
Cole Shoe Corporation		Chaussures orthopédiques sur commande
Corbeil Limitée		Général
Corbeil J.-P. Shoe Co.		Trépointes Staple, Oxfords, chaussures de sport
Daoust Lalonde & Cie Limitée		Général, Chaussures de sport, chaussures orthopédiques
Delli Colli Shoe Mfg. Co.	300 p.s.	Chaussures à semelles flexibles pour enfants, Stitchdowns
Denise Shoe Reg'd	500 p.s.	McKays, Trépointes O.K., chaussures pour bébés, enfants et jeunes filles
Dependable Slipper and Shoe Mfg. Co.	la plus importante du Canada	Pantoufles de tous genres, Trépointes et McKays pour tous
Dominion Rubber Co. Ltd.	Très importante	Souliers de bain, chaussures de sport, talons et semelles
Dominion Shoe Ltd.	4,500 p.s.	Trépointes Staple pour toutes personnes
Eagle Shoe Co. Ltd.		Trépointes, orthopédiques, chaussures de soldats
Elite Footwear Co.	1,000 p.i.	Chaussures pour dames et enfants, chaussures de sports d'hiver
Empress Shoe Co.	400 p.i.	Littleways et cimentées pour dames
Federal Shoe Mfg. Co Inc.	8 500 p.s.	Général
Fix Shoe Co. Ltd. (The)		Nouveautés pour dames, cimentées
Gagnon, Lachapelle et Cie Ltée		Chaussures pour dames McKays, Whites
Gagnon Wilfrid Limitée	Importante	Chaussures de haute qualité pour dames et jeunes filles
Galibert Paul	3,000 p.s.	Mocassins, pantoufles de tous genres
Gill Richer Co. Ltd.		Trépointes pour adolescentes et jeunes filles
Graceline Footwear Co. Ltd.	1,200 p.i.	Nouveautés pour dames, cimentées
Grand Slipper Inc.	300 p.i.	Pantoufles, souliers-sandaes pour dames
Ideal Slipper Mfg. Co.	2 500 p.i.	Pantoufles
Juvenile Shoe Co.	1,000 p.s.	Chaussures pour dames (McKays medium)
King Kid Shoe Co. Ltd.	6,500 p.s.	Chaussures pour dames, chaussures de haute qualité
Lacasse Children's Footwear	3,000 p.s.	Trépointes O.K. pour bébés, enfants; chaussures pour jeunes filles, général
La Genade H. B. Shoe Mfg. Ltd.		Chaussures de haute qualité pour dames, et pour enfants
Institution des Sourds-Muets	Importante	Hommes, dames, enfants: chaussures orthopédiques
Lane T. H. Shoe Co. Ltd.		Chaussures pour dames, (McKays et Littleways)

(suite à la page 22)

Résolution de la Chambre de commerce du district de Montréal recommandant au gouvernement de la province de Québec d'instituer

- 1) *Un comité économique consultatif;*
- 2) *Un organisme de coordination et de recherche documentaire.*

CONSIDERANT QUE la diversité et l'ampleur des problèmes découlant de la situation difficile à laquelle les administrations publiques et privées sont appelées à faire face;

CONSIDERANT QUE la répercussion des phénomènes d'ordre matériel affecte à la fois le gouvernement de cette province de même que les entreprises industrielles et commerciales;

CONSIDERANT QUE l'étude des manifestations économiques revêt un caractère complexe exigeant des connaissances variées, une longue expérience pratique et une formation professionnelle spécialisée;

CONSIDERANT QUE la collaboration de techniciens et d'hommes d'affaires avisés permettra d'orienter l'activité économique de cette Province conformément aux meilleurs intérêts de la collectivité;

CONSIDERANT QUE le conseil ainsi formé tout en n'étant que consultatif, devra avoir au moins le privilège de faire connaître au public ses recommandations;

CONSIDERANT QU'il est important de pourvoir à la préparation ainsi qu'à l'exécution du travail propre à activer les progrès économiques de la Province;

CONSIDERANT QUE ces résultats seront possibles seulement lorsqu'un service possédant toutes les facilités requises aura été institué;

Recommandations

En conséquence, la Chambre de commerce du district de Montréal recommande respectueusement au gouvernement de la Province de Québec:

- 1.—a) La création d'un conseil consultatif composé de techniciens et d'hommes d'affaires lui prêtant leurs services à titre gratuit, dont les fonctions consisteront à aviser l'honorable ministre du commerce sur les questions d'ordre économique;
- b) La publication à ses frais des recommandations de ce conseil;
- 2.—L'organisation plus adéquate d'un service de coordination et de recherche documentaire au ministère de l'industrie et du commerce, dans le but:
 - a) de faciliter l'exploitation des ressources naturelles;
 - b) de collaborer à l'établissement de nouvelles entreprises;
 - c) de profiter des nouveaux débouchés commerciaux ouverts aux entreprises de la Province;
 - d) de coordonner le travail de recherche documentaire entrepris par les divers services administratifs, municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi que les organismes similaires sous régie privée;
 - e) de centraliser la propagande économique et de coopérer aux progrès matériels de notre Province.

A propos d'enseignement

ETANT DONNE que l'enseignement de l'anglais, des mathématiques, des sciences et techniques est nécessaire à la formation des jeunes qui désirent réussir dans les carrières économiques;

ETANT DONNE que les écoles, collèges et universités ont besoin de l'aide et de l'encouragement du gouvernement pour continuer la mise au point de leur programme;

IL EST DUMENT PROPOSE ET RESOLU:

QUE le gouvernement provincial soit respectueusement prié d'aider et d'encourager les écoles, collèges et universités de la province de Québec dans leur oeuvre de préparation des jeunes pour la vie afin qu'ils puissent revendiquer avec succès leur part de l'activité économique du Canada.

LARUE & TRUDEL

Chartered Accountants
Comptables Agréés

Edifice
Transportation
Montréal

Edifice
Banque Canadienne Nationale
Québec

L'industrie de la chaussure à Montréal

Lasalle Slippers Mfg. Reg'd.		Pantoufles à semelles dures Trépointes O.K., pour jeunes filles, enfants et bébés
A. Lefaiivre Ltd.	1,000 p.j.	Trépointes pour hommes et garçons
MacFarlane, Lefaiivre Ltd.	1,800 p.j.	Trépointes, chaussures de haute qualité et à prix populaires pour hommes et jeunes gens
Omer Maille	3,000 p.s.	McKays de haute qualité pour tous
Maple Slipper Co. Ltd.	2,500 p.s.	Pantoufles de cuir, souliers pour adolescents, chaussures de rue pour enfants et jeunes filles
Maxime Footwear Co. Ltd.	1,000 p.j.	Nouveautés, sandales, mules, cimentées et McKays
Marian Shoe Co. Ltd.	300 p.j.	McKays pour enfants, fillettes et dames
Mayer Shoe Co. Ltd. (Théo)		Stitchdowns, chaussures de sport, pantoufles
McDonald Shoe Co. Ltd.	1,700 p.j.	Chaussures de travail, bottines de ski, Trépointes, Staples et Goodyears pour hommes et adolescents
Montreal Slipper Mfg. Co.		Chaussures pour bébés, enfants, jeunes filles et dames
Mount Royal Footwear Co.		McKays de qualité supérieure, Stitchdowns pour enfants, jeunes gens et jeunes filles
Mount Royal Soft Soles Shoe	300 p.j.	Chaussures à semelles flexibles pour bébés et enfants
Narwill Shoe Co. Ltd.	700 p.j.	McKays pour dames, pantoufles tournées, pour hommes, bottes fourrées
New Buddies Shoes Reg'd.	1,500 p.s.	Trépointes pour bébés, enfants et jeunes filles, Trépointes O.K. et pantoufles pour hommes
Ouimet, C.-P. Shoe Co:	300 p.j.	Chaussures orthopédiques pour dames (Cimentées)
Ouimet, Ovila		Trépointes, semelles de chaussures pour bébés et enfants
Oxford Slipper Mfg. Co.	750 p.j.	Pantoufles de haute qualité à semelles flexibles
Packard L. H. & Co. Ltd.		Chaussures à semelles flexibles, Trépointes Goodyears pour enfants et jeunes filles, pantoufles à semelles flexibles, semelles de laine, guêtres longues et courtes
Parismaid Footwear Co. Ltd.		Pantoufles de tous genres, chaussures McKays de haute qualité pour dames
Peerless Slipper Co. Ltd.	3,000 p.j.	Pantoufles de tous genres
Perfect Slipper Mfg. Co.	1,200 p.j.	McKays, Pantoufles, souliers de danse
Perluzzi & Corsi Slipper Co.	600 p.j.	Pantoufles tournées pour hommes et dames
Peter's Shoe Mfg. Co.		Stitchdowns, Trépointes, chaussures de travail, de sport
Richer Gill Co. Ltd.		Trépointes pour fillettes et jeunes filles, Trépointes en cuir solide pour hommes et jeunes gens
R. Rochon		Chaussures pour bébés
Rosentein, David Limited	1,000 p.j.	Mules, cimentées et McKays, sandales, chaussures de cuir solide et cuir imité
Saint-Louis Shoe Limited		
Savoy Shoe Co.		Trépointes pour enfants et McKays pour dames
A. D. Sebastiani Inc.		Tournées faites à la main, Trépointes qualité supérieure semelles simples (cimentées)
Slater Shoe Co. Ltd.		Trépointes de qualité pour hommes et jeunes gens, chaussures pour jeunes filles, femmes; Trépointes pour adolescents et enfants
Stag Shoe Co. Ltd.		McKays pour hommes, chaussures pour jeunes gens, bottes fourrées

(fin le mois prochain)

ET LA JEUNE RUINE?

J.-P. Héroux

Le 23 novembre dernier, la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal voyait se couronner d'un triomphe sans précédent l'organisation d'une visite en masse à l'Université de la Montagne. "Le Devoir" du surlendemain ne tarit pas d'éloges dans son compte-rendu de la fête. "Le prestige de la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal, y écrit-on, était en jeu avec la visite de l'immeuble de la montagne de l'Université de Montréal, samedi. Or, cette visite a groupé quelque quarante mille personnes. Ce fut un succès inespéré, formidable, complet." Succès complet, en effet; une Chambre de commerce de Jeunes ne voudrait pas mériter moins.

Pour faire pendant à l'aveu de ce bon monsieur, très respectable d'ailleurs, qui déclinait l'invitation de se joindre à nous sous prétexte qu'il avait déjà visité l'immeuble universitaire, il s'est trouvé des esprits étroits pour contester à notre Chambre une incérence de premier plan dans le domaine de l'enseignement en cette occasion et pour l'accuser en quelque sorte, d'avoir voulu se créer par là, un capital publicitaire.

L'allocution de M. Paul Dozois, notre distingué président, nous a rappelé que notre association est avant tout une école de formation qui s'intéresse à l'avenir de la jeunesse. "Il est tout naturel, mentionnait-il, que nous mettions le problème universitaire au premier rang de nos préoccupations." "Tout progrès scolaire, renchérit avec tant de justesse

l'honorable Henri Groulx, doit comprendre la solution de ce problème".


Et si, après avoir réussi à secouer l'opinion populaire d'une léthargie exaspérante pour nos éducateurs et pour toutes les personnes qui prennent fait et cause pour eux en dissimulant mal une sympathie navrante, la Chambre de commerce des Jeunes s'est gagné par surcroît un prestige qu'on lui envie, eh bien, tant mieux. Elle saura s'en servir à bon escient pour aider notre jeunesse davantage et Dieu sait combien cette aide est appréciable en ces temps difficiles.

Outre M. Paul Dozois et l'honorable Henri Groulx, ministre provincial de la santé, Monseigneur Olivier Maurault, recteur de l'Université et M. Cyril James principal de l'Université McGill ont souligné les responsabilités qui incombent aux Canadiens français d'assurer de par le monde, la survivance de la civilisation et du génie français. Pourrions-nous assumer cette lourde tâche avec des facilités d'enseignement reconnues inadéquates, à l'heure actuelle?

M. George Lachaine, président de l'Association générale des étudiants, rendit hommage à la Chambre de commerce des Jeunes pour un geste méritoire dont la portée embrasse les aspirations légitimes de la classe étudiante.

La déclaration vivement attendue de l'honorable Adélard Godbout, premier ministre de la Province, nous permet d'entretenir le rêve du parachèvement prochain de l'Université. Dans bien

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



•

**CONFECTIONS
pour
HOMMES
et
GARÇONS**

•

Merceries
Chapeaux
Casquettes
Chaussures

•

SAUVE FRERES
LIMITEE

6554-6556, St-Hubert
près Beaubien
CRéscent 9300

Téléphones MA. 2461-2462

PAUL-E. TREMBLAY & CIE

Assurances Générales

465, rue St-Jean
MONTREAL

•

Agents généraux

La Compagnie d'Assurance Canadienne
Mercantile.

The New Brunswick Fire Insurance Company
Jersey Insurance Company.

J. MAURICE McNULTY	WILFRID BROUILLETTE
Membres de la chambre	
McNULTY, BROUILLETTE Limitée	
Assurances Générales	
Agents Provinciaux	
THE EAGLE FIRE CO.	THE NORTH EMPIRE FIRE INS. CO.
THE BRITISH EMPIRE ASS. CO.	NATIONAL SECURITY INS. CO.
132 ouest, St. Jacques	PLateau 8823*

des milieux, ou discute de l'interprétation qu'il convient de donner à ses paroles mais, en définitive, chacun comprend que le gouvernement de la province de Québec est soucieux de résoudre le problème universitaire le plus tôt possible. Nous admettons avec M. Godbout qu'on a tenté de lui forcer la main, non sans nécessité, encore une fois. Peut-être aurions-nous pu compter sur une déclaration plus précise et plus catégorique, la conférence inter-provinciale de janvier eût-elle été chose du passé.

Nous nous joignons à ces distingués orateurs pour adresser à nos camarades organisateurs MM. Charbonneau et Beaulieu ainsi qu'à chacun des membres de notre Conseil, l'expression de notre sincère admiration.

Puisse le maintien de l'enthousiasme populaire et spontané porté à son paroxysme samedi dernier faire bientôt renaître toute resplendissante, la jeune ruine du Mont-Royal déjà envahie par la forêt.

Obligations du Dominion

(Suite à la page 15)

- b) si le chèque a été perdu avant d'être reçu par le détenteur d'obligation, la banque émettra un nouveau chèque et exigera
- a) une preuve claire et non équivoque de la disparition du chèque avant réception
- b) une garantie qu'elle déterminera à discrétion et selon les cas.

Documentation

CHAMBRES DE COMMERCE

par Georges Leprohon

Les Chambres de Commerce ne sont pas d'invention récente, puisque déjà au XIV^e siècle, à Marseilles, des marchands se liguèrent afin de protéger leurs intérêts communs, de discuter les dernières lois, cette même Chambre de Commerce devait recevoir ses lettres patentes en 1650. Plus tard, au début du XVIII^e siècle, on créait des Chambres de Commerce à Lyon, à Rouen, à Toulouse et à Bordeaux, mais leur existence fut de brève durée. Néanmoins au début du siècle dernier on ré-instituait ces Chambres de Commerce et beaucoup d'autres, cette fois, sur une base solide; et elles n'ont cessé d'exister jusqu'ici. On trouve de ces assemblées consultatives, de marchands notables, et d'hommes d'affaires dans presque toutes les parties du monde.

C'est en Angleterre que fut établit la doyenne des Chambres de Commerce Britanniques: à Jersey, la plus grande des îles anglo-normandes, en 1768. D'autres groupements identiques se formaient à Glasgow en 1783, puis vient Dublin 1785, un peu plus tard, Manchester en 1794, en 1796 Belfast, Birmingham 1813, Liverpool 1851. La fondation de la Chambre de Commerce de Londres ne date que de 1881, mais cependant c'est la plus importante.

Aux Etats-Unis où l'on voulait aussi s'unir pour discuter d'un idéal, d'un intérêt unique, on réalisait ce but en 1768, en instituant à New-York une Chambre de Commerce. Incidemment celle-ci devait servir de modèle à toutes les autres Chambres américaines.

Puis vient Cape-Town en 1804, quelques-unes aux Indes vers

1830. Dix ans plus tard c'est au tour de l'Australie.

Chez nous, il y a la Chambre de Commerce d'Halifax qui date de quelque cent quarante ans, celle de Québec, fondée en 1809, et en 1887 à Montréal on inaugurerait cette même Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal, malgré son enfance possède un passé des plus laborieux. Elle est fondée en 1931, par un groupe de jeunes entreprenants qui surmontent des obstacles formidables pour triompher dans leur plan. Paul Trudeau en est élu Président d'environ 75 membres; l'année suivante Jacques Forget lui succède, l'effectif est porté à 125 membres et en 1934 il ne reste plus qu'une poignée de 34 braves. Maurice Trudeau prend la direction, et après un travail ardu, il laisse à Jacques LaRue son successeur quelques 300 membres. L'Effectif varie de 300 à 400 membres, les jeunes réalisent alors l'existence vraie et nécessaire de cette Chambre de Commerce qui est

bien la leur. Antoine Desmarais conduit les destinées de notre Chambre de 1938 à 1940, Paul Dozois lui succède. Le nombre d'adhésions augmente de jour en jour puisque nous sommes présentement au delà de 675 membres.

Il est facile de s'imaginer le travail, les efforts qu'ont dû fournir les présidents afin de réussir dans leur tâche si difficile.

Cependant à côté d'eux il faut aussi mentionner des pionniers dans le recrutement tels que les LaTour, Bernardin, Gariépy. Les deux premiers travaillaient jour et nuit, faisaient des plans pour notre jeune Chambre; Maurice Gariépy parcourait la ville en tous sens, muni d'une documentation restreinte, vendeur comme pas un, quand il s'agissait de convaincre les amis, de l'idée de leur faire signer la carte d'admission et insurpassable pour avoir le chèque traditionnel.

On puise dans l'exemple de ces gens, une leçon de tenacité remarquable et, tout nous invite à suivre leurs pas. La Chambre a besoin des efforts de tous, aujourd'hui plus qu'hier et davantage demain.

RODOLPHE BÉDARD

Comptable agréé
Chartered Accountant

BUREAU ÉTABLI EN 1908

425, avenue Viger
MONTREAL

Argenterie, Bijouterie, Coutellerie, Horlogerie
Joaillerie, Lunetterie, Médailleterie, Orfèvrerie

EN GROS

Réparation et Transformation de Bijouterie
Grosse et petite horlogerie soigneusement
mise à point

FRED.-S. LOZEAU

Technicien Gradué

MEMBRE DE LA CHAMBRE

377, O. rue Saint-Jacques - LAncester 6613
Chambre 26 Rés.: DOLLARD 0815

DOLLARD 4661

SERVICE
GENERAL DE
BUANDERIE
NETTOYAGE

**NEW
METHOD
WASHING** LIMITEE
LIMITED

6 4 5 5
CHRISTOPHE
COLOMB

C.-E. RACINE & CIE, Limitée

COURTIERS EN DOUANE ET TRANSITAIRES

Dédouanement • Exportation • Drawback

LES TEINTURIERS et NETTOYEURS CONNUS

Léveillé
LIMITÉE

CHERRIER 2152

THE WELL-KNOWN CLEANERS and DYERS

BUREAU : 4368, PARTHENAIS — ATELIERS : 4371, LAFRANCE

FENÊTRES ET VITRINES DE TOUTES
SORTES NETTOYÉES

PAR DES CANADIENS EXPERIMENTÉS
ET ASSURÉS

Appelez

S. LAMOTHE, PROP.

429 ST. VINCENT

LA CIE DE LAVAGE DE VITRES

EXCELSIOR

WINDOW CLEANING CO. REG'D

HARBOUR
2528

BIERE - VIN

Café Paul

RESTAURANT - CLUB
DEJEUNER — DINER — SOUPER
 Grande salle disponible pour
 REUNIONS de CLUBS, d'ASSOCIATIONS, ETC.

52 ouest, St-Jacques - HA. 1575

Cuisine Française
 YVAN VERSAILLES,
 Gérant

“La Sauvegarde”

ASSURANCES SUR LA VIE

Siège Social Montréal



FOURNAISES INCINERATEURS
 SOUFFLEURS RADIATEURS

●

OUVRAGES EN FONTE

●

FONDERIE BELANGER

Angle Iberville et DesCarrières

DO. 1194-95
 Arm. Lamarre
 Membre de la chambre

Pour votre correspondance personnelle

... Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs... pensez toujours au Parchemin Rolland. Il est fabriqué pour des connaisseurs. Le Parchemin Rolland plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'oeil par son fini mat et sa blancheur de neige.



● Les bons marchands de papeterie—ou votre imprimeur—peuvent vous fournir le Parchemin Rolland. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief—pour dames et messieurs.

Compagnie de
PAPIER ROLLAND
 Limitée

EMILE CARRIERE, O.O.D. ADRIEN SENEVAL, O.O.D.
 A. Valois, O.O.D. Assistés de MM. M. Migneron, O.O.D.

Optométristes — Opticiens à l'Hôtel-Dieu

Carrière & Sénécal

Limitée
Réfraction visuelle — Exercices orthoptiques

277 Est, rue Ste-Catherine. LA. 2211*

Semences et accessoires de jardin
 de toutes sortes
 Décorations paysagistes

—

W.-H. Perron & Cie Limitée

Grainetiers et Pépiniéristes
 935, boulevard Saint-Laurent
MONTREAL

—

Demandez notre catalogue puis
 téléphonez votre commande à
LAncaster 4191

vous rappelant toujours que
CHEZ PERRON TOUT EST BON

A. LEFAIVRE
 Président

●

... La plus considérable
 manufacture de chaussures
 pour hommes
 au Canada ...

▼

MacFARLANE-LEFAIVRE LTEE

Bureau et usine :
 1680-1690, ave, Papineau

Tél: FAIkirk 1147-1148

**STANDARD
 PAPER BOX
 LIMITED**

Manufacturiers de boîtes de carton
 gaufré (corrugated), de caisses
 d'expédition et de tous genres
 d'emballages

Nous offrons un service prompt et
 efficace supporté par l'expérience,
 par des dessinateurs compétents, un
 outillage complet et moderne pour
 la production de tous genres de
 boîtes de carton, et de boîtes trans-
 parentes.

Nous invitons vos demandes.

**6210-6240 avenue du Parc
 Montréal**

Téléphone DOLLard 2401

C. N. MOISAN
 Président et Gérant général

TABLE DES MATIERES

42e année

1 9 4 0

- Alliance nationale (L'), mars 10
Améliorations aux habitations (Le plan d'), mai 19
Annuaire, mars 10
Artisanat (Nos membres à l'exposition de l')
juillet 13
Assurance générale, mai 35
Automobile à trois roues pour livraison, octobre 8
Avantages de la poste aux colis, août 8
Ayers Limited, novembre 17
Banque Canadienne Nationale (Rapport annuel),
janvier 5
Bill de Montréal (Le), juin 13
Biscuiterie au Canada (La), juillet 5
Boudrias, Gérard: Oeuvres de guerre, février 17
Cadre-souvenir, mars 12
Canalisation du St-Laurent, janvier 11
Centenaire (Le troisième), janvier 11
Chambre au travail (La) janvier 11, mai 26, juin 3
Chambre durant l'été (La), septembre 3
Charbonneau Roger: Visites industrielles, mars 17
Clavel Jean: Tourisme, février 24 et avril 21
Commerce (Le petit), mars 13
Commerce de détail à Montréal (Le), novembre 3
Commerce et industrie (Commission), mai 17 et
octobre 7
Commission des mines, mars 11
Commissions en 1940 (Les), février 10, 12 et 16
Compte (Je vous rends), juin 15
Concours à l'occasion du troisième centenaire,
mai 40
Condoléances, mai 18 et octobre 11
Congrès de la Chambre de commerce canadienne,
janvier 12
Conseil en 1940 (Le), février 11
Conseil de la Chambre de Commerce des Jeunes
1940-41, mai 21
Conseillers juridiques de la Chambre, mars 12
Consommation (Marché de), août 7
Contrôle des finances publiques, mai 9
Courrier du mois, janvier 2 et 4, février 2 et 28,
mars 2 et 24, avril 2, mai 2, juin 2, juillet 2,
août 2, septembre 2, octobre 2, novembre 2,
décembre 2
Courrier (Petit), novembre 4
Crédit Social (Le), janvier 21
Crown Diamond Paint, mars 19
Culture, octobre 14
Dagenais, Roland: Parlement-Ecole, mars 21
Demers, Claude: Tribunal des relations matrimo-
niales, mai 3
Desmarais, Antoine: Présentation officielle, mai 13
Je vous rends compte, juin 15
Démosthènes (Nos futurs), mai 38
Dilemme, septembre 19
Donald, Merlin: Assurance générale, mai 35
Dozois, Paul: Le petit commerce canadien fran-
çais, mars 13. Votre programme, messieurs,
juillet 21. Ce que nous ferons, octobre 5
Eclairage des voitures, mars 11
Emploi, février 13
Enlèvement de la neige, mars 12
Enseignement des arts, métiers et techniques dans
la province de Québec, mai 23
Entente (Bonne), avril 16
Enthoven, Emile: La mission de la Hollande,
juillet 17
Entreprises (Nouvelles), juin 12
Escomptes (Profiter des), janvier 13
Escomptes au comptant, octobre 12
Etude? (Aimez-vous l'), janvier 19
Etude (Un mois d'), février 21
Fédération provinciale (La), mai 5
Félicitations, avril 14, mai 4, juin 12, juillet 16,
octobre 13
Férons (Ce que nous), octobre 5
Forest, Jean-Paul: La biscuiterie au Canada, juillet
5. L'industrie de la Chaussure, novembre 5
Forum (Le), avril 15
Frontenac Limitée (La brasserie), mai 27
Fry-Cadbury, mai 37
Gaudry (On fête M. Rosario), avril 13
Genest, Edgar: Commerce et industrie, mai 17 et
octobre 7. Nouvelles taxes, juin 11
Girard, Jean: Industries manufacturières de la pro-
vince de Québec, avril 5. Nos jumelles,
septembre 9
Gonthier, Georges: Le contrôle des finances pu-
bliques, mai 9
Gratton, Valmore: Montréal, Toronto, avril 9, mai 7.
La Chambre au travail, juin 3. Evolution du
commerce de détail à Montréal, 1930-39,
novembre 3
Guay, Horace: Alfred-H. Paradis, avril 7. Valmore
Gratton, mai 7
Guénette, René: Pratique oratoire, octobre 15
Guerre (Oeuvres de), février 17
Hiver ferme tard cette année (L'), avril 19
Hollande (Mission de la), juillet 17
Hommage au secrétaire provincial, janvier 12
Incendies (La centrale d'alarmes des), février 23
Industrie de la chaussure, novembre 5
Industrie manufacturières de la province de Québec,
avril 5
Initiatives, octobre 9

- Immigration, août 15
 Impôts fédéraux, juillet 3
 Japon (Voyage au), novembre 11
 Jumelles (Nos), septembre 9
 Kraft Cheese Ltd., août 13
 Lafrance (En marge d'une causerie de M. Georges),
 octobre 11
 Latour, Maurice: Ayers Limited, novembre 17
 Latrémouille, Victor: L'enseignement des arts,
 métiers et techniques..., mai 23
 Laurentides s'organisent (Les), septembre 12
 Laureys, Henri: Rapport annuel, février 3
 Laureys (M. Henri... nous quitte), mars 3
 LeDroit, Gustave: Secourisme, février 18
 Législation minière, janvier 3
 Leman, Beaudry: Rapport annuel de la Banque
 Canadienne Nationale, janvier 5
 Leprohon Georges: Reportage, mai 39
 Lesage, André: Aimez-vous l'étude? janvier 19.
 Un mois d'étude, février 21. L'hiver ferme tard
 cette année, avril 19. Revue 1940, juin 26.
 Prisonniers sur notre île, août 9
 Logements à loyer modique, janvier 11
 Lois provinciales (refonte des), janvier 11
 Lundis soirs de la Chambre (Les), octobre 13
 Maire à l'assemblée générale (Le), février 15
 Martel, Roger: Recrutement, mars 20
 Matrimoniales (Tribunal des relations), mai 3
 Melançon, Jacques: Dilemme, septembre 19
 Membres (Nouveaux): janvier 10, avril 8, août 6,
 septembre 6 et 14
 Militaire (L'entraînement... des jeunes), octobre 18
 Mines (Les), juin 7
 Montreal, Light, Heat & Power, avril 14
 Montréal, Toronto, avril 9
 Morin, Guy: Message du président de la Fédération
 provinciale des jeunes, septembre 13
 Motorist Handbook (Canadian), juin 10
 Municipale (Administration), janvier 15
 Occasion (Une), janvier 14
 O'Leary, Dostaler: Le Crédit Social, janvier 21.
 M. Henry Laureys nous quitte, mars 3
 Oratoire (Pratique), janvier 19, avril 17, octobre 15
 Ostiguy, Albert: Administration municipale,
 janvier 15
 Paradis, Alfred-H.: M. le président nous dit, avril 3.
 avril 7. Initiatives, octobre 9, Voyage au Japon,
 novembre 11
 Parlement-Ecole, mars 21
 Peloquin, Jean-G.: Forum, avril 15
 Placement, août 8
 Plaisir... de conscience, mai 25
 Postale à domicile (Distribution), octobre 14
 Présentation officielle, mai 13
 Président (Notre nouveau président, Alfred-H.
 Paradis), février 9
 Président (M. le président nous dit), avril 3
 Président des aînés chez les jeunes, mai 33
 Président de la Fédération provinciale des jeunes
 (Message du), septembre 13
 Prisonniers sur notre île, août 9
 Programme, messieurs (Votre), juillet 21
 Propagande (Comité de), février 19
 Prospecteur (Pour aider le), octobre 3
 Québec, encore des impôts (Dans la province de)
 juillet 7
 Québec (Nous sommes allés à), mai 31
 Radio-Canada, avril 12
 Ranger, Paul: Législation minière, janvier 3
 Rapport annuel, février 3
 Recrutement, mars 20
 Reportage, mai 39
 Revue 1940, juin 26
 Routes (Les bonnes), septembre 8
 Route Montréal-Boston, mars 12
 Saint-Jean de Dieu (Une visite à), février 25
 Saint-Laurent (Canalisation du), mars 7
 Salesmen Digest (The), juin 10
 Secourisme, février 18
 Secrétaire provincial (hommage au), janvier 12
 Secrétariat des jeunes (Ce qu'en pense le chef du),
 septembre 15
 Service, messieurs (A votre), septembre 11
 Sirois (Le rapport), juin 10
 Taxes (De quelques), juin 9
 Taxes (Nouvelles), juin 11
 Taxe de 8% (Cette), mai 29
 Taxe de vente (La), juillet 12
 Timbres historiques, avril 8
 Tooke Brothers, octobre 23
 Touchette, Henri: Art oratoire, avril 17
 Tourisme, février 24, avril 21, août 3, septembre 7;
 janvier 12
 Travail (Le marché du), août 5
 Travail et questions sociales, mars 11
 Université de Montréal, novembre 19
 Vaillancourt, Alvarez: Voyage au Japon,
 novembre 11
 Vallée, Arthur: L'Université de Montréal,
 novembre 19
 Vérificateurs de la Chambre, mars 10
 Victoire (Pour aider à la), août 4
 Victoire (Pour et après la), août 24
 Visites industrielles, mars 17
 Voyage au Japon, novembre 11
 Waterloo, octobre 19
 Wisintainer, Louis-F.: Notre propagande, juin 5

*(Les articles de décembre ne sont pas rapportés
 dans cette table)*

J.-P. F.

*...Vous serez
satisfait
des*
Cigarettes
GRADS



LA BANQUE DE MONTREAL sera toujours heureuse de discuter avec vous d'emprunts pour des fins personnelles ou commerciales.

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817

Siège Social: Montréal



**Nous sommes prêts —
L'êtes-vous M. le Motoriste?**

L'OUTILLAGE de la Cie des Tramways pour l'enlèvement de la neige est prêt à entrer en fonction pour assurer le libre passage dans les rues. Tout le monde bénéficie de ce travail, les usagers du tramway et les automobilistes. Toutefois, pour obtenir le maximum de résultats, la collaboration de ces derniers est essentielle.

Au nom de 800,000 usagers quotidiens du tramway, nous engageons tous les propriétaires d'autos à mettre leurs voitures en ordre pour la saison froide, **immédiatement.**



**Société d'Administration
et de Fiducie**

(Administration and Trust Company)

fondée en 1902

•
Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles

•
VOÛTES DE SÛRETÉ
•

•
Siège social: **MONTREAL**
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)
5, EST RUE ST-JACQUES
•

Hon. E.-L. PATENAUDE
Président

J.-THEO. LECLERC
Directeur Général

J.-C. BROUSSEAU
Secrétaire

AGENCES

Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver

Les excellents
GINS ET
WHISKIES
de
MELCHERS



THREE CASTLES
 LIQUEUR WHISKY

13 oz. \$1.40
 25 oz. \$2.60
 40 oz. \$4.15



LONDON CLUB
 LONDON DRY GIN

25 oz. \$2.30
 40 oz. \$3.50



GIN CANADIEN
MELCHERS
 CROIX D'OR

10 oz. \$1.05
 26 oz. \$2.40
 40 oz. \$3.45

PRODUITS DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTREAL ET BERTHIERVILLE